

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4188 du Vendredi 28 Juillet 2023 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F.CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

UNIVERSITE DENIS SASSOU-NGUESSO

La première promotion des licenciés congratulée par le chef de l'Etat



Le président Denis Sassou-Nguesso remettant les diplômes aux dix premiers étudiants.

(P.3)

POINT DE VUE

Au Congo, le système éducatif est en panne

(P.16)

ANNONCE

La Semaine Africaine informe ses lecteurs qu'elle met en location sa salle de conférences, ainsi que deux bureaux, situés au rez-de-chaussée de son bâtiment.

Contacts: 06 8014203
06 6619843

DOLISIE

Réconfort de l'Etat aux victimes des épidémies



Les officiels

CENTENAIRE DE L'EVANGELISATION DES PAYS DE MPANGALA

Sept ordinations sacerdotales à la messe solennelle

Le dimanche 30 juillet 2023, la paroisse Saint Théophile de Kindamba, dans le diocèse de Kinkala, fêtera ses cent ans d'existence. Au cours de cette messe solennelle qui sera célébrée par Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala, sept diacres seront ordonnés prêtres.

Nous y reviendrons.

CANAL+

OFFREZ-VOUS UN FESTIVAL DE GRAND SPECTACLE

AJOUTEZ 2000 FCFA A VOTRE REABONNEMENT ET PROFITEZ DE + DE CHAINES PENDANT **30 JOURS**

THE WOMAN KING

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre ville
B.P. 1431 Tél : 05 736 64 64 / 05 539 37 46
République du Congo

INSERTION LEGALE « AB' GROUPE-SARLU »

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social de Francs CFA : Un Million (1 000 000)
Siège social : Quartier Boscongo-Camp 31 Juillet, Boîte Postale 8026
Pointe-Noire
République du Congo
RCCM : C.G.PNR.RCCM 2005 B 368
NOUVEAU : CG-PNR-01-2005-B13-00368

CESSION DES PARTS SOCIALES - TRANSFORMATION DE LA SOCIETE - MISE EN HARMONIE DES STATUTS A L'ACTE UNIFORME OHADA REVISE - ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS

Suivant Procès-verbal des résolutions extraordinaires de l'Associée Unique de la société « AB' GROUPE-SARLU », en date du 1er février 2023, reçu par le Notaire soussigné en date du 28 juin 2023, enregistré à Pointe-Noire sous folio 120/4, n° 1032 ; Elle a pris les résolutions suivantes :

- 1- Cession des parts sociales ;
- 2- Transformation de la SARL Unipersonnelle en SARL Pluripersonnelle sans création d'une personne morale nouvelle ;
- 3- Mise en harmonie des statuts à l'acte uniforme OHADA Révisé ;

- 4- Adoptions des nouveaux statuts ;
- 5- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Mention modificative au *Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)* a été effectuée par dépôt du dit Procès-verbal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 05 juillet 2023, sous le numéro **CG-PNR-01-2023-D-00606**, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 12 juillet 2023
Pour avis

**Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire**

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre ville
B.P. 1431 Tél : 05 736 64 64 / 05 539 37 46
République du Congo

INSERTION LEGALE

« GESTRIM PLUS » SARL
Société à Responsabilité Limitée
Capital social de Francs CFA : Cinquante Millions (50 000 000)
Siège social : 9 Rue Bolobo, Centre-ville
Pointe-Noire
République du Congo
RCCM : CG-PNR-01-2020-B12-00095

APPROBATION DES COMPTES - DEMISSION DU COGERANT CESSIONS DES PARTS SOCIALES - TRANSFORMATION DE LA SARL EN SARLU ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS

I- Suivant Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « GESTRIM PLUS » en date à Pointe-Noire du 20 août 2022, reçu à la même date par le Notaire soussigné, enregistré à Pointe-Noire, le 22 juin 2023 sous folio 115/17, n° 1015 ; Les associés de ladite société ont pris les suivantes :

- 1- Approbation des comptes et des états financiers des exercices 2020 & 2021 ;
- 2- Approbation du rapport du gérant ;
- 3- Démission du cogérant
- 4- Cessions des parts sociales ;
- 5- Pouvoirs.

II- Aux termes du Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « GESTRIM PLUS » en date à Pointe-Noire du 20 août 2022, reçu par le Notaire soussigné, enregistré à Pointe-Noire, 22 juin 2023 sous folio 115/18, n° 1016 ; Les

résolutions suivantes ont été prises :

- 1- Agrément de cession de la totalité des parts sociales ;
- 2- Transformation de la SARL en SARLU ;
- 3- Adoption des nouveaux statuts ;
- 4- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Mention modificative au *Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)* a été effectuée par dépôt légal des Procès-verbaux au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 28 juin 2023, sous le n° CG-PNR-01-2023-M-02294, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 12 juillet 2023

Pour avis
**Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire**

Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG, Notaire à Pointe-Noire,
en son Etude sise Avenue Boulevard Charles de Gaulle (Au-dessus des Ets JAKANE, à côté du restaurant JAIPUR, en diagonale de PARK N SHOP), Boîte Postale: 1161,
Téléphone: (242) 05.523.85.38; 06.631.74.01

INSERTION LEGALE

Aux termes de l'acte portant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date à Pointe-Noire du vingt-sept juin deux mille vingt-trois, de «BARAKA SARL» dont le siège social sis à Pointe-Noire, République du Congo, Quartier OCH, en face de la Pharmacie Château, Arrondissement I Emery Patrice Lumumba, au capital de FRANCS CFA UN MILLION (1.000.000), reçu par le Notaire ci-dessus nommé, enregistré suivant Folio 124/3 N01115, pour certaines commodités, les associés Ali DIB et Ali BAWAB ont consenti céder la totalité de leurs parts sociales respectives constituant le capital social de «BARAKA SARL» à Monsieur Ibrahim HOBALLAH; à raison de quinze (15) parts chacun.

L'acte entérinant cette cession de parts a été reçu par le Notaire soussigné; la mise à jour des statuts a été accomplie, puis le dépôt des actes concernés et susmentionnés a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le six juillet deux mille vingt-trois, puis l'inscription modificative a été portée sur le *Registre de Commerce et du Crédit Mobilier* sous les numéros **CG-PNR-01-2023-D-00616**; **CG-PNR-01-2023-D-00617** et **CG-PNR-01-2023-D00618**.

Pour avis,
**Maître Sandra Célia
M'BATCHI-DHELLO BOUBAG.**

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE MARINE PLUS

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 25 Avril 2023, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 26 Avril 2023, sous le folio 079/5 N°774, il a été constitué, en République du Congo, la succursale de la société MARINE +, Société par Actions Simplifiée de droit français, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: MARINE PLUS ;

Forme: Succursale ;

Adresse du siège: Le Havre, France, 136, Rue Victor HUGO;

Siège social de la succursale: Avenue Germain BICOUMAT, à côté de Mama Dina, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo ;

Objet: La société a pour objet, en République du Congo :

- Toutes opérations de commerce sur toutes marchandises, matières et produits fabriqués, achats, vente en gros, demi-gros, importations, exportations, avances, courtage; Négoce, représentation; Transit; Consignation; Création ou acquisition et l'exploitation de tous autres fonds ou établissements de même nature.

Représentant légal: Madame Yuxienne WANG, épouse SYLVAIN NGOMA ;

RCCM: CG-PNR-01-2023-B21-00007.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO

Etude de Maître Patric SINDIKA LOUBOTA NOTAIRE
Etude sise Ex-Garage MASSALA, centre Dolisie BPI 138 Tél : (242) 539 9890 1 (242) 658 14 57 440 93 32 -
E-mail : spatricloub@gmail.com/ etudesindika@gmail.com République du Congo.

ANNONCE LEGALE SOCIETE DES TRAVAUX MINIERES En sigle S.T.M

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle capital : un million (1.000.000) f CFA
Siège social : Camp ETRABAT -Mfouati

Aux termes d'un acte authentique reçu à Dolisie, le vingt-trois mai deux mil vingt-trois par Maître Patric SINDIKA LOUBOTA, Notaire à la résidence de Dolisie, enregistré à Dolisie, le premier juin deux mil vingt-trois, folio 105/7 N 0436, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes

Forme : société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination : La dénomination de la société est : **SOCIETE DES TRAVAUX MINIERES, en sigle S.T.M SARLU**

Objet social : la société a pour objet

- 1-Forage,
- 2-Exploitation minière,
- 3-Toutes activités liées aux travaux miniers,
- 4-Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pou-

vant se rattacher à l'objet ci-dessus, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.
Siège social : le siège social est établi à Mfouati, camp ETRABAT, République du Congo.

Capital social : le capital social est fixé à la somme de un million (1.000.000) francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10.000) entièrement souscrites, libérées et attribuées à l'associé unique.
Durée : La durée de la société est de 99 ans.

Gérance : la société est gérée et administrée par Monsieur DONG CHUNGANG.

RCCM: la société est immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-MGD-2023-B13-23.**

Pour insertion légale
Le Notaire

Maître Patric SINDIKA LOUBOTA

UNIVERSITE DENIS SASSOU-NGUESSO

La première promotion des licenciés congratulée par le chef de l'Etat

Le président de la République, Denis Sassou-Nguesso, a patronné le 24 juillet 2023 la cérémonie de remise des diplômes de la première promotion de 306 licenciés de l'Université qui porte son nom. C'était en présence du Premier ministre, Anatole Collinet Makosso; de Mme Delphine Edith Emmanuel Adouki, ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique; du Pr Ange Antoine Abena, président de l'université Denis Sassou-Nguesso (UDSN), des membres du Gouvernement, du personnel enseignant et non enseignant ainsi que des parents des candidats, etc.



Le président Denis Sassou-Nguesso remettant les diplômes aux dix premiers étudiants

Trois ans après le lancement de ses activités pédagogiques, le 5 février 2021, les 306 licenciés de l'UDSN sont repartis de la manière suivante: 164 inscrits à la Faculté des sciences appliquées (FSA), admis 161, ajournés 3 soit un pourcentage de 98,17. A l'Institut supérieur d'architecture, urbanisme, bâtiments et travaux publics (ISAUBTP), 83 étudiants ont été inscrits, tous ont été admis. A l'Institut supérieur des Sciences géographiques, environnementales et aménagement (ISSGEA), inscrits 77, admis 62, ajournés 15 pour un pourcentage de 80,5. Le major de la promotion a obtenu une moyenne de 15,34. Cette promotion 2023 a pour parrain le président de la République de Guinée Bissau Umaro Sissoko

Emballo. Les étudiants sont prêts pour le monde du travail pour certains, pour poursuivre leurs études en master pour d'autres, a annoncé le Pr Ange Antoine Abena, au président de la République. Un des étudiants de 19 ans est déjà recruté par la société Shumberger, deux autres ont été sélectionnés par l'Ecole d'architecture de Paris pour y poursuivre leurs études. «Dans son projet de fin d'études, un de nos étudiants a mis au point une batterie pour l'éclairage de nos systèmes à énergie solaire. Un autre étudiant de la filière environnement a choisi de transformer les sachets ramassés dans la ville de Kintélé en pavées, les bouteilles et bouchons en plastiques en poubelles», a-t-il dit. Le président de l'association

de l'UDSN, Gloire Mpessa Nsissikila a souligné qu'à l'issue de leur formation, les étudiants sont déjà capables de quelques réalisations pratiques telles que la conception des plans architecturaux, la fabrication des piles, la conception des sites internet, le recyclage des déchets plastiques, la réalisation des études d'impact environnemental et social, etc. Mme Delphine Edith Emmanuel Adouki, quant à elle, félicité la présidence de l'université, le personnel de l'université pour l'engagement sans faille dans l'exécution de leurs missions. Le président de la République a remis des diplômes aux dix premiers étudiants dont la moyenne varie entre 13,47 et 15,34.

A noter que Mme Rosalie Matondo est marraine de la promotion de l'ISSGEA, le ministre d'Etat Jean Jacques Bouya, ministre de l'Administration du territoire est parrain de l'ISAUBTP et Bruno Jean Richard Itoua, ministre des Hydrocarbures est parrain de la FSA. La cérémonie de remise des diplômes a été rehaussée de la présence des représentants des universités du Cameroun, du Burkina Faso et d'Afrique du Sud. Le président de la République a visité quelques réalisations scientifiques des étudiants, les encourageant à aller de l'avant toujours dans l'excellence et la rigueur.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

CRISE LIBYENNE

Créer les conditions nécessaires à la tenue de la conférence inter-libyenne de réconciliation

Plongée dans le chaos depuis la chute du régime de Mouamar Kadhafi en 2011, la Libye est en proie à une crise politique. Des autorités rivales, divisées entre deux camps politiques opposés, se disputent le pouvoir et ne parviennent pas à s'entendre. Réunions et initiatives se multiplient pour trouver une solution durable de sortie de crise. Dans la recherche de celle-ci, le Président Denis Sassou-Nguesso, président du comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye, a organisé à Brazzaville, le 20 juillet dernier, la première réunion de la commission préparatoire, prélude aux assises de la Conférence inter-libyenne de réconciliation, préalable aux élections générales à venir et ultime levier au service de la restauration de l'unité nationale.



Les forces politiques libyennes posant avec le chef de l'Etat

L'objectif de cette réunion était de trouver une solution acceptée par toutes les parties prenantes en vue de ramener l'unité du peuple libyen. La conférence de réconciliation est donc une étape cruciale dans le processus de rétablissement de la paix en Libye. Le ministre Jean-Claude Gakosso a, dans son mot de bienvenu, exhorté les belligérants à privilégier l'intérêt général. Représentant la Ligue Arabe, Rachel Said a indiqué que son organisation restera un élément et un acteur essentiel dans le processus de réconciliation en Libye. Dans un message vidéo, le représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies pour la Libye, Abdoulaye Bathily, a fait savoir que les Nations-Unies soutiennent toutes les

initiatives tendant à ramener la paix, la stabilité durable et la réconciliation en Libye. «La tâche est certes ardue, mais elle exige beaucoup de patience», a-t-il fait savoir. Aux forces libyennes, en arabe, Moussa Faki Mahamat a dit: «N'oubliez pas que les yeux des Libyens, des Africains et des Arabes sont rivés sur vous. Ne décevez pas les espérances placées en vous. Laissez de côté les prétextes très bas et de remettre la faute chez les autres. Vous n'avez qu'un seul chemin, celui de travailler pour l'intérêt commun. En tant que Libyens, votre préoccupation, c'est la Libye, c'est l'Afrique pour que la Libye revienne sur ses vieux beaux jours», a exhorté le président de la Commission de l'Union Africaine. Le vice-président du Conseil présidentiel libyen a, quant

à lui, exprimé ses remerciements au Chef de l'Etat congolais. Il a souhaité que ce dialogue soit ouvert et qu'il aboutisse à une véritable réconciliation. «Nous voulons parvenir à un Etat stable et fort, doté d'une souveraineté. Nous devons rompre avec les erreurs du passé et sauver la Libye», a affirmé Abdullah Hussein Al-Hafi. Devant l'intérêt supérieur de la Libye, Denis Sassou-Nguesso a exhorté les forces politiques à approfondir le dialogue constructif à Brazzaville par une expression libre au cours des échanges, dans la tolérance et la responsabilité. «Les résultats les plus tangibles résultent des avancées sûres et efficaces. C'est pourquoi, depuis le début de

la crise, nous n'avons jamais cru en une solution militaire et n'y croyons pas davantage aujourd'hui», a-t-il déclaré. Les échéances électorales à venir, «point de mire désormais incontournable de notre action commune, constituent pour le peuple libyen, le point d'ancrage du retour à la paix et à la liberté; pour le continent africain, le gage le plus sûr d'optimisme et de soulagement dans la marche vers la résolution de ce conflit; pour la communauté internationale, l'assurance du renouveau libyen dans le concert des nations», a renchéri le Chef de l'Etat. Pour garantir l'acceptation des résultats de ces scrutins par tous les acteurs, «l'Union africaine a toujours appelé à des élections

Editorial

Yuki, la tourmente?

De quelque manière qu'on les prenne, les tiraillements au sein du Parti des humanistes et démocrates Yuki n'annoncent rien de bon pour personne. Le parti fondé par Guy-Brice Parfait Kolélas n'arrive pas à retrouver sa cohérence et son allant deux années après la disparition du chef. Entre les légitimistes, les réformateurs et les fidèles de la tradition, les inspirés et les calculateurs, cette formation traverse la bourrasque promise à toute formation politique congolaise bâtie sur la figure tutélaire d'un charismatique. Yuki apportait un vent de renouveau, n'étant pas le prolongement du MCDDI, le parti de feu Bernard Kolélas. A sa mort, son parti vivote comme vivent les partis politiques orphelins des pères. Mais il n'est pas une extension d'un MCDDI qui y aurait pourtant trouvé un second souffle inespéré. Sans renier l'inspiration messianique chrétienne du Père, le Yuki de Paco a voulu se tracer un chemin à lui dans le paysage congolais. Il s'est lié à l'opposition, mais toujours en revendiquant plus ou moins ouvertement la primauté de rôle, vu que Kolélas le père avait été parmi les pionniers de la lutte pour le pluralisme au Congo.

Rien ne va plus, donc, au sein de Yuki. On ne voit pas bien comment cette formation va retrouver sa santé politique et sous le leadership de qui, tant la légitimité de tout successeur potentiel semble handicapé par le poids du passé. Réputés farouches et jaloux de leur histoire, les militants de Yuki semblent aussi une montagne à grimper pour qui veut prétendre agir en leur nom. Les textes, dans ce sens, ne règlent pas les questions d'égos ni les susceptibilités nombreuses qui encombrer les allées de pouvoir.

L'intervalle jusqu'à la prochaine assemblée électorale extraordinaire sera sans doute mis à profit pour ramener les passions en mode pause. Tout en scrutant les visages pour déceler celui qui est né avec l'onction de l'étoile du roi mage pour montrer le chemin, se jouer des traquenards des adversaires, des faiblesses des ambitieux, des appétits voraces. C'est à ces conditions que le paysage politique congolais se reconstituera et fera face à la bataille que mène presque en solitaire le Parti congolais du travail qui, aujourd'hui, doit du petit lait.

L'avenir de Yuki sera intéressant à suivre. Sa trajectoire démontrera la sagesse de ses cadres à surmonter les atavismes. Mais elle pourra servir de jurisprudence à tous les partis qui aujourd'hui ne tiennent que par l'image caressée de ce que furent les heures de gloire du passé. A plusieurs reprises, l'opposition congolaise a démontré son peu de résistance aux tentations à la lézarde et au zapping pour peu que le volume des billets de banque soit en proportion.

Albert S. MIANZOUKOUTA

inclusives, consensuelles, transparentes, crédibles et exemplaires. C'est le prix de la stabilité post-électorale qui permettra à la Libye de se doter d'un Gouvernement unique et stable, de disposer d'une économie prospère et d'ouvrir de nouvelles perspectives pour son avenir. Nous tous ici rassemblés, œuvrons pour une Libye apaisée et stable», a-t-il déclaré. Il a appelé les belligérants à renoncer à la recherche obstinée de leadership et à placer l'intérêt général au-dessus des calculs individuels pour avancer sur la voie du renouveau libyen. «Juguler les rançœurs et bannir les exclusions et les rejets de la division et des séparatismes; privilégier la force du pardon et de la tolérance, aller au-devant de l'autre, l'accepter en tant que frère pour regarder ensemble dans la même direction; rétablir les passerelles entre les tribus, entre les communautés religieuses, entre les villes et les villages, car vous êtes un seul et même peuple», a signifié Denis Sassou-Nguesso qui, par ailleurs, a réaffirmé la disponibilité du Comité de Haut niveau à œuvrer aux côtés du peuple libyen et de ne ménager aucun effort pour le rétablissement de la paix dans ce pays. A signaler que pour l'heure, aucune date ni aucun lieu n'ont été fixés pour la tenue de cette conférence inter-libyenne de réconciliation tant attendue.

Cyr Armel YABBAT-NGO

ROYAUME DE LOANGO

Moe Mpaka Siindji Ntukuni intronisé Roi

L'esplanade du siège du Royaume de Loango, à Diosso, dans le département du Kouilou, a abrité le 23 juillet 2023, la cérémonie traditionnelle d'intronisation de Sa Majesté Moe François Loemba, le nouveau Roi. C'était en présence du Premier ministre Anatole Collinet Makosso, des trois clans royaux (Nkata, Buvandji et Nkodi), des parlementaires, des autorités locales, militaires et civiles, ainsi que des dignitaires de Bwali. On a aussi noté la présence de Ségolène Royale, ancienne ministre française, Fatoumata Bary, représentante de l'Unesco au Congo, Michel Ngamari Makoko, Roi des Tékés, la Reine Ngalifourou, dépositaire du sanctuaire Kwembali, des délégations des pays frères notamment, Sa Majesté Agébé Alao, représentant des rois du Bénin, Akongo Ngoyo, venu de la Province du Cabinda, et d'une forte délégation du Gabon, conduite par Patrick Tchicaya, et de la RDC.



Sa Majesté Moe François Loemba

La célébration, hautement en couleur, était agrémentée par la musique et les danses folkloriques de la population venue des quatre coins des départements de Pointe-Noire et du Kouilou.

Depuis la disparition du Roi Moe Makosso IV en décembre 2020, le trône du Royaume de Loango est resté vide. Plus de deux ans après, les clans et les familles royaux ont porté leur choix sur Moe François Fouti Loemba pour préserver les valeurs culturelles et les traditions du Royaume. Dix-huitième roi des Loango, le Prince Moe François Fouti Makosso est le neveu direct de Sa Majesté Moe Tati 1^{er}, défunt Roi du Royaume de Loango.

Né le 6 juin 1952 à Siafoumou, où il a passé toute son enfance, il est le fils d'André Fouti Loemba et de la Princesse

Marie Toukoula, sœur aînée du Roi Moe Mayoulou.

Issu d'une fratrie de huit enfants dont il est le cinquième, Moe François Fouti a fait ses études primaires à Siafoumou et à Mvou-Mvou, puis à Paris, après un bac C, en 1972.

Après son diplôme d'ingénieur en informatique en 1978, le Prince Moe François Fouti Loemba est admis à l'université Pierre Marie-Curie (Paris VI) où il obtient, en 1980, le Diplôme d'études approfondies (DEA) en recherche opérationnelle, option transmission et traitement de l'information.

En 1998, le Prince Moe François Fouti Loemba intègre successivement CMA-Groupe et Schlumberger-CMA, deux sociétés de service en informatique où il occupe les fonctions de directeur de projets.

En 2004, il exerce au sein du groupe Atoshoging dans les services Network Security NNS où il occupe les fonctions de consultant en météorologie dans l'optimisation et la résolution du problème de performances dans les réseaux et application informatique.

En juin 2007, le Prince crée le site internet officiel du Royaume de Longo, dans le but d'informer l'opinion publique sur l'actualité du Royaume.

En juin 2010, Moe Fouti est nommé au Palais du Parlement par Blaise Adoua, ambassadeur pour la Paix universelle.

Depuis octobre 2017, le Prince Moe François Fouti Loemba a pris sa retraite en qualité de cadre supérieur.

Agé de 71 ans, marié et père de

deux enfants, le nouveau Roi a été doté d'une canne ancestrale dont le bout se termine par une main ouverte sur fond blanc, signe de pureté et d'innocence à sept étoiles incarnant les sept provinces du Royaume de Loango et les sept années probatoires d'assises du pouvoir du Mâ Loango.

Comme le veut la tradition, le nouveau Roi de Loango s'appellera Moe Mpaka Siindji N'Tukuni.

Après son intronisation, drapé d'or et de kaolin, il a intégré le Palais royal de Diosso, sous un tonnerre d'applaudissements.

Equateur Denis NGUIMBI & Madocie Déogratias MONGO

FORMATION QUALIFIANTE

Bientôt un centre d'excellence à Kintélé

Un centre d'excellence devant former les jeunes aux métiers de l'hôtellerie, la restauration et du tourisme verra le jour à Kintélé. Le ministre en charge de la Formation qualifiante et de l'emploi, Hugues Nguélonzé, s'est entretenu le 18 juillet dernier à son cabinet, de ce projet avec le directeur du Centre d'enseignement technique et professionnel et lycée polyvalent Albert-de-Mun de Paris (France), Patrice Hauchard.

Les premiers jalons de ce partenariat avaient été posés par le ministre Hugues Nguélonzé le 29 mai dernier lors d'une visite de travail en France. Les échanges entre les deux interlocuteurs à Brazzaville ont permis de peaufiner le projet, qui permettra de promouvoir les trois secteurs d'activité, de favoriser l'autonomie des apprenants et de leur permettre d'accéder facilement à l'emploi. Le futur établissement fonctionnera sous la forme d'un partenariat entre le gouvernement congolais et la structure Albert-de-Mun, qui est un établissement catholique d'enseignement technique et professionnel.

Après l'audience, la délégation française a visité le site où sera construit le futur centre de formation. La visite a été conduite par le directeur de cabinet du ministre en charge de la Formation qualifiante et de l'emploi, Charles Makaya. Ce site, d'une superficie de 4,5 hectares, jouxte le Complexe sportif La Concorde. Il comprend des bâtiments devant servir de bloc administratif, de salles de classe, de réfectoire, de logements pour enseignants, d'ateliers, d'amphithéâtre et des aires de jeux. Sa capacité d'accueil sera de 200 apprenants.

Au terme de la visite, la délégation française a apprécié le site. «Les aménagements sont à la hauteur de ce dont nous avons besoin pour faire de la formation qualifiante. Cependant, il faudrait les adapter à la pratique, parce qu'on ne peut pas concevoir la formation exclusivement en formation, notamment pour l'hôtellerie et la restauration», a indiqué Patrice Hauchard.

La formation qualifiante constitue un enjeu important au Congo dans le contexte de croissance économique. Le marché de la restauration et du tourisme étant en plein essor, cette initiative sera bienvenue pour les jeunes chercheurs d'emploi.

Jean Pascal MONGO SLYHM

GOLFE DE GUINEE

Pour une meilleure coordination sous-régionale de sécurité

Afin d'harmoniser les pratiques et partager l'information pour promouvoir la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée, un atelier sur les 10 ans de l'architecture de Yaoundé a été organisé à Pointe-Noire du 26 au 27 juin dernier. C'est une initiative de l'Union européenne (UE), en partenariat avec le Centre régional de sécurité maritime de l'Afrique centrale (CRESMAC), avec le soutien du projet EnMAR (Enhanced Maritime Action in the Gulf of Guinea). L'ouverture des travaux a été présidée par Eric Olivier Sébastien Dibas-Franck, secrétaire permanent du Comité interministériel de l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales (SEPCIM-AEMEC).

Pendant deux jours, la réflexion s'est concentrée sur le thème: «Bilan et perspectives de dix ans de mise en œuvre de l'architecture de Yaoundé». Ces deux jours de réflexion entrent dans les activités du 10^e anniversaire de la création du Processus de Yaoundé et de la mise en place de son architecture composée du Centre interrégional de coordination (CIC), du (CRESMAC), des Centres multinationaux de coordination (CMC), etc.

Ainsi, c'est le 26 juin à l'hôtel Hilton de Pointe-Noire qu'a eu lieu l'ouverture officielle de l'atelier. Ce fut un moment de partage, de discussion où chaque intervenant a suscité l'attention des participants par sa manière de présentation.

Le colonel Yannick Agazzini, représentant l'ambassadeur de France au Congo, a rappelé que la France partageait la volonté d'une plus grande sécurité maritime dans le Golfe de Guinée; la France salue les investissements d'autres partenaires pour faire face ensemble aux défis du futur.

Pour sa part, M. Giacomo Durazzo, ambassadeur de l'UE au Congo, s'est félicité de la mise commune des efforts pour la sécurité en commun dans les eaux du Golfe de Guinée. La Marine internationale a également contribué à réduire le nombre d'incidents signalés et d'enlèvements des équipages.

«Nous souhaitons que ces patrouilles puissent se poursuivre et même s'intensifier afin d'avoir un véritable effet dissuasif sur les activités de pêche illégale en mettant fin à l'impunité dans ce secteur», a dit l'ambassadeur de l'Union européenne.

A l'ouverture de l'atelier, Eric Olivier Sébastien Dibas-Franck a précisé que l'action en mer et dans les eaux continentales ne se concentre pas que sur les aspects purement sécuritaires. Il a ensuite rassuré que le président de la République reste particulièrement attentif à toute inspiration nouvelle visant l'émergence d'un nouvel ordre de sécurité maritime dans le Golfe de Guinée.

Ce segment de haut niveau a pris fin avec les interventions, dont celle sur la coopération entre marines dans le cadre des Présences maritimes coordonnées (PMC) de l'Union européenne (UE). Ce sous-thème avait pour intervenants: le chef d'Etat-major de la Marine nationale de la République du Congo, le contre-Amiral René Nganongo; le chef de la cellule de coordination des PMC, Laurent Bart, et le commandant du navire militaire français, le capitaine de frégate Aurélien De Gove.

L'intervention portant sur la coopération régionale a été assurée par divers experts sous-régionaux, dont Juan José Osa Nchama Engo, directeur du CRESMAC.

Madocie Déogratias MONGO

ASSEMBLEE NATIONALE

Alain Akouala explique aux députés le mécanisme africain d'évaluation par les pairs

L'Assemblée nationale a organisé le 18 juillet dernier une Journée parlementaire consacrée à la sensibilisation de la représentation nationale au mécanisme africain d'évaluation par les pairs, présenté par l'ancien ministre Alain Akouala Atipault, président de la Commission nationale d'auto-évaluation de ce mécanisme. La séance était présidée par Roland Bouiti Viaudo, deuxième vice-président de la chambre basse du Parlement.

Alain Akouala Atipault est revenu sur quelques rappels historiques avant d'aborder le mandat du MAEP, ses principes, ses objectifs, sa gouvernance, cas du Niger qui a réussi ce processus.

Il permet aux Etats partis de s'évaluer de manière indépendante.

Créé en 2003, le mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), est un accord volontaire conclu entre les Etats africains, pour évaluer et réviser systématiquement la gouvernance au niveau des Chefs d'Etats afin de promouvoir la stabilité politique, l'intégration économique accélérée au niveau sous régional et continental, la croissance économique et le développement durable.

Selon l'Union Africaine (UA): «Chaque évaluation aboutit à un programme national d'action pour l'Etat concerné en vue de traiter les problèmes identifiés. Un organisme national de suivi prépare des rapports semestriels et annuels sur les progrès réalisés quant à la mise en œuvre du programme d'action national à l'intention du Forum des chefs d'Etat et de Gouvernement du MAEP».

Le MAEP a pour mandat de s'assurer que les politiques et les pratiques des Etats qui participent au processus sont conformes aux valeurs, cotes et normes des gouvernances politiques, économiques des entreprises contenues dans la déclaration sur la gouvernance démocratique de mars 2003.



Alain Akouala Atipault

Son premier objectif est d'encourager l'adoption des politiques, des normes et des pratiques qui engendrent une stabilité politique, une forte croissance économique, un développement durable et une intégration sous régionale et continentale accélérée par le biais du partage des expériences.

Le Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernement est l'organe suprême du MAEP. «Il est chargé de superviser et

de guider le fonctionnement du MAEP et de prendre les décisions stratégiques», a-t-il ajouté.

Le Forum des Chefs d'Etat et du Gouvernement du MAEP, quant à lui, joue un rôle consultatif et de soutien dans le processus d'évaluation qui se déroule en plusieurs étapes, impliquant des consultations avec la société civile et d'autres parties prenantes.

«Il aboutit à la formulation de recommandations pour renforcer la gouvernance et promouvoir le développement durable dans le pays évalué. Le MAEP vise à favoriser la transparence, la responsabilité et l'échange de bonne pratique entre les Etats membres de l'Union Africaine», a dit Alain Akouala.

Nommé en septembre 2022, le président de la Commission nationale d'Auto-évaluation du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP), Alain Akouala Atipault a pris officiellement ses fonctions le 23 janvier 2023.

Stéphanie MAKOUANGO (Stagiaire)

DOLISIE

Réconfort du Gouvernement aux victimes des épidémies

Face à l'urgence sanitaire due aux épidémies de choléra, de shigellose et de fièvre typhoïde qui sévissent notamment dans la ville de Dolisie, le Premier ministre Anatole Collinet Makosso, a effectué le 25 juillet dernier un déplacement dans la capitale de l'or vert, pour évaluer l'ampleur de la situation et tâter du doigt les difficultés auxquelles sont confrontées les équipes chargées de conduire les opérations de riposte. Il ne s'y est pas rendu les mains vides mais aussi avec de quoi apporter le réconfort du Gouvernement aux populations meurtries face à un désastre qui les a pris au dépourvu. Jusqu'ici, on a compté 23 décès à Dolisie.



Remise officielle des matériels et des médicaments par le Premier ministre

Le chef du Gouvernement était accompagné dans cette mission de trois ministres: Gilbert Mokoki, de la Santé et de la population; Honoré Sayi, des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, et Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire.

Après la visite des hôpitaux où il est allé s'enquérir de la situation des malades, le Premier ministre a procédé, à l'hôpital de référence, à la remise officielle de matériel constitué de lits, de draps et moustiquaires, de blouses pour les équipes chargées de la riposte, de vivres (riz, poissons salés, l'huile, sardines, sels, packs d'eau minérale), de matériels usuels (seaux, eau de javel, savons)... et des lots de médicaments.

Une mobilisation du ministère des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire avec l'appui de ses partenaires, en vue d'apporter sa contribution à la ri-

poste menée par le Gouvernement.

La ministre a remercié, au nom du Gouvernement, toute la communauté nationale ainsi que les partenaires traditionnels du Congo pour tout l'appui technique, logistique et financier qu'ils ont pu mobiliser pour accompagner la riposte contre ces épidémies. «Je les invite à redoubler d'efforts pour aider le Gouvernement à vaincre le fléau responsable de ces tragiques disparitions qui sèment l'émoi et la stupeur au sein de la population», a-t-elle dit.

Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma a indiqué que ses services déconcentrés collaborent de façon étroite avec leurs collègues de la santé, «tout particulièrement dans les missions de planification et de mise en œuvre dans les activités de communication et de sensibilisation des populations sur les risques, ainsi que l'engagement communautaire».

Pour la ministre, il subsiste

encore de nombreux défis auxquels le Gouvernement devra faire face pour gagner la bataille contre ces fléaux. L'un d'eux est le faible niveau de prise en charge du personnel de santé impliqué dans la riposte; le besoin de renforcement des capacités diagnostiques locales par l'approvisionnement en réactifs et intrants; le besoin de mobiliser davantage les ressources financières pour soutenir la riposte; le besoin de renforcement des capacités de prise en charge, de surveillance, de prévention et de contrôle des infections par la formation des acteurs de la communauté; le besoin en communication communautaire pour atteindre tous les coins de la ville.

Le Premier ministre a rendu hommage aux personnels de santé qui se sont impliqués et mobilisés pour apporter les soins de santé d'urgence aux populations frappées par ces épidémies. «La riposte a été forte. Nous venons ap-

porter le réconfort aux familles, aux agents de santé et à toutes les forces qui se sont mobilisées dans l'action de solidarité et humanitaire», a-t-il dit.

Et d'indiquer: «Même si nous avons eu quelques difficultés pour déterminer la cause réelle de la maladie, on a su contenir ces épidémies. Il faut continuer à suivre la situation. Le Gouvernement reste vigilant et nous continuerons à soutenir les familles en prenant en charge les dépenses liées aux obsèques».

Pour le maire de Dolisie, Marcel Koussikana, ces épidémies ont endeuillé sa ville. Il a remercié le Gouvernement pour l'attention qu'il accorde aux populations de Dolisie qui, à la date du 20 juillet 2023, a enregistré 1490 cas dont 23 décès. Actuellement, 158 cas sont sous surveillance à l'hôpital, dont 11 à l'hôpital militaire, 61 cas à l'hôpital général et 86 cas à l'hôpital de référence.

Cyr Armel YABBAT-NGO

EPIDEMIE A DOLISIE

«On note une régression significative des cas dans les hôpitaux», selon Gilbert Mokoki

Face aux épidémies de choléra, de shigellose et de fièvre typhoïde qui sévissent à Dolisie, dans le département du Niari, l'Assemblée nationale a organisé le 20 juillet dernier une séance d'actualité sur la question, à l'initiative du député de Ngabé, Paul Nganongo. Les travaux étaient présidés par Roland Bouiti Viado, son deuxième vice-président



Gilbert Mokoki.

Le ministre Gilbert Mokoki s'est prêté à l'exercice. Il a donné les éléments de réponses aux questions posées par le député. «A la date du 18 juillet 2023, il a été enregistré au niveau national 1752 cas, 1401 cas guéris, 325 hospitalisés et 26 décès. Dans les hôpitaux à Dolisie, on comptait: 109 malades à l'hôpital général de Dolisie; 182 à l'hôpital de référence; 23 à l'hôpital régional des armées et 11 malades au centre médical Sainte famille», a-t-il indiqué. Comparativement aux premiers jours, «on note une régression significative des cas dans ces hôpitaux», a-t-il expliqué. Par ailleurs, «17 cas suspects dont 2 décès ont été notifiés à Pointe-Noire; 11 cas

suspects dont 2 décès dans la Bouenza; 5 cas suspects dont 1 décès, dans le Kouilou et 1 cas suspect, dont 1 décès à Brazzaville. Les analyses des échantillons de ces départements sont en cours de lecture. Tous ces cas concernent des personnes en provenance de Dolisie», a précisé le ministre, tout en indiquant que la ville de Dolisie ne sera pas mise en quarantaine, conformément aux dispositions du règlement sanitaire international. S'agissant des mesures prises pour éviter la propagation de cette crise sanitaire dans tout le pays, le ministre a informé la représentation nationale que le Gouvernement a réagi en envoyant rapidement à Dolisie, une équipe composée d'infectio-

en charge des malades. Il a également pris de mesures de prévention et de contrôle en renforçant la surveillance à tous les niveaux pour une détection précoce des cas afin que la prise en charge soit instaurée à temps. Un plan de riposte a été élaboré avec des mesures pertinentes pour ne pas que la maladie se propage sur l'ensemble du territoire national».

Il a remercié toutes les bonnes volontés qui se sont mobilisées pour apporter un appui aux malades en fournissant de médicaments, du matériel et la prise en charge du personnel. S'agissant de la surveillance épidémiologique, «le ministère de la Santé et de la population avait déjà anticipé les actions pour le renforcement de la surveillance intégrée de la maladie et de la riposte en formant tous les points focaux des districts sanitaires soit un total de 104 agents pour la détection précoce et la riposte rapide», a-t-il révélé.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Le Conseil supérieur de la liberté de communication indigné

Réuni en collège des membres le 24 juillet, le Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC) a condamné les propos injurieux proférés par le professeur Boniface Kabissa à l'encontre du Président Denis Sassou-Nguesso sur le magazine Info 7 de la chaîne en ligne Congoweb TV de la RDC, présenté par Noëlla Kabanja. L'universitaire avait négativement qualifié les contrats du Président Sassou-Nguesso avec son homologue Paul Kagamé du Rwanda. Le Conseil s'est indigné et réclame des sanctions de la part du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication, organe de régulation des médias de la RDC, à l'égard des deux journalistes. Pour le CSLC, «ces propos sont une offense publique envers un chef d'Etat étranger que l'organe voisin ne saurait tolérer au vu de ses textes.»

Le pari «fou» du Premier ministre Anatole Collinet Makosso

Dans une interview accordée à Marie-Jeanne Serbin-Thomas du magazine «Brune», le Premier ministre Anatole Collinet Makosso s'est montré optimiste sur la question de l'accès du Congo au niveau des pays émergents. Le principe étant d'affirmer que le Congo allait relever ce défi en 2025. Le chef du Gouvernement y croit toujours malgré les multiples crises, tant économique, financière que sanitaire auxquelles le pays a été confrontés. «Le pari sera tenu», a indiqué le chef du Gouvernement, non sans nuancer: «Parce que nous allons récupérer les cinq à six ans perdus. S'il y a un différé, l'émergence sera constatable en 2030 ou 2031». Le rendez-vous est pris.

«Cacophonie» au sein du Gouvernement !

«On ne sait pas qui fait quoi, sur ordre de qui !», s'est exclamé un confrère. Et pour cause: dans une note circulaire prise le 4 juillet 2023, le ministre d'Etat, ministre du Commerce, Alphonse Claude N'Silou, suspendait de manière provisoire les paiements de la taxe de scannage et du certificat de contrôle de la conformité des marchandises avant leur embarquement au Congo, le temps que soient réexaminés, peut-être, les termes du contrat de concession, objet de contestation et de litige entre usagers et Global Access. Deux semaines plus tard, le 18 juillet, le directeur de cabinet du ministre de l'Economie et des finances, Athanase Ngassaki, «a fait annuler cette décision du ministre d'Etat, en autorisant à nouveau la collecte de la taxe de scannage au port de Pointe-Noire par la société Global Access», rapporte la page Facebook Alphonse Ndongo.

Royaume de Loango: fin des divisions?

Il se dit que, comme naguère le Royaume Téké, un vent de contestation souffle au sein du Royaume de Loango où, Sa Majesté Moe François Loemba a été officiellement intronisé le 23 juillet dernier nouveau Roi. En présence du Premier ministre Anatole Collinet Makosso, des clans royaux Nkata, Buvandji et Nkodi, des parlementaires, des autorités locales, militaires et civiles, ainsi que des dignitaires de Bwali. Si l'on en croit une page Facebook, cette intronisation «a eu lieu dans la plus grande contestation». Il semble que le 8 juillet 2023, Moe Taty Jean Christophe, alias Moe Picken, avait été aussi intronisé Roi de Loango.

Etude de Maître Patric SINDIKA LOUBOTA NOTAIRE
Etude sise Ex-Garage MASSALA, centre Dolisie BPI 138 Tél : (242) 539 9890 1 (242) 658 14 57 440 93 32
E-mail : spatricloub@gmail.com/ etudesindika@gmail.com République du Congo.

ANNONCE LEGALE
AGROPASTORAL SOUDURE ET PRODUCTION D'ALIMENT DE BETAIL
En sigle A.S.P.A.B
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle Capital : un million (1.000.000) f CFA
Siège social : 37, rue Komono, quartier la poudrière à Brazzaville

Aux termes d'un acte authentique reçu à Dolisie, le douze avril deux mil vingt-trois par Maître Patric SINDIKA LOUBOTA, Notaire à la résidence de Dolisie, enregistré à Dolisie, le quatre mai deux mil vingt-trois, folio 085/2 N 0413, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes
Forme : société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination : La dénomination de la société est : **AGROPASTORAL SOUDURE ET PRODUCTION D'ALIMENT DE BETAIL, en sigle A.S.P.A.B SARLU**
Objet social : la société a pour objet 1 -Agropastoral, 2-Soudure liée à l'agropastoral, 3-Production vente et transport d'aliment de bétail, 4-Commerce de détail sur éventails et transport de poissons 5-Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pou-

vant se rattacher à l'objet ci-dessus, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.
Siège social : le siège social est établi à Brazzaville, 37, rue Komono, quartier la poudrière, République du Congo.
Capital social : le capital social est fixé à la somme de un million (1.000.000) francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) entièrement souscrites, libérées et attribuées à l'associé unique.
Durée : La durée de la société est de 99 ans,
Gérance : la société est gérée et administrée par Monsieur BACKYTA Protas.
RCCM : la société est immatriculée au RCCM sous le numéro CG-BZV-01-2023-B13-00285

Pour insertion légale

Le Notaire
Maître Patric SINDIKA LOUBOTA

NATIONS UNIES

Rome a accueilli un sommet sur la sécurité alimentaire

Echanger les bonnes pratiques pour produire et consommer de manière plus durable, tel est l'objectif du sommet sur la sécurité alimentaire qui s'est tenu du 24 au 26 juillet 2023 à Rome, en Italie. Il a réuni tous les acteurs concernés par les questions alimentaires dans le monde.



La sécurité alimentaire vaut mieux que le bruit des armes

Ce sommet a permis de faire un inventaire des initiatives durables qui ont émergé depuis la dernière édition en 2021 afin de les mettre à la disposition de tous les acteurs du secteur alimentaire. Il intervient pendant que la faim progresse inexorablement dans le monde et en particulier dans les zones de conflit comme au Soudan où depuis trois mois, deux

généralistes s'affrontent dans une guerre sanglante. Trois millions de personnes ont été déplacées et 260.000 d'entre eux ont trouvé refuge au Tchad où les humanitaires tentent de leur venir en aide. Dans la ville frontalière d'Adré, les enfants soudanais affichent un état de

malnutrition très avancée. La directrice de département de l'Organisation pour l'agriculture et l'alimentation des Nations unies (FAO), Corinna Hawkes est convaincue que le secteur de l'alimentation peut apporter des solutions aux grands défis du 21^e siècle. Elle reconnaît

qu'il doit d'abord se transformer en profondeur: «Sur le réchauffement climatique, on pourrait transformer le système alimentaire mais actuellement ce dernier est affaibli et il n'a pas le potentiel d'apporter des solutions».

Selon elle, «renforcer le système alimentaire passe par le partage des bonnes pratiques, afin que produire de manière plus durable, plus équitable ou plus responsable ne se heurte plus à d'autres priorités. Souvent, nous avons des objectifs économiques pour les systèmes alimentaires qui sont légitimes, mais qui ne sont pas toujours en phase avec les objectifs de réductions de gaz à effet de serre».

Alain-Patrick MASSAMBA

POINT DE VUE

Les vraies raisons du renoncement de Macky Sall

Les grands moments de la démocratie sénégalaise se résument, en réalité, en deux dates, que nombre de peuples d'Afrique francophone envieraient, certes, aux Sénégalais, bien qu'insuffisants: le premier a été la reconnaissance, le 20 mars 2000 de sa défaite par le président Abdou Diouf, marquant la première alternance, avec l'arrivée au pouvoir de l'opposant historique, Abdoulaye Wade et le second, le 25 mars 2012, où ce même Wade reconnaît sa défaite devant Macky Sall, redonnant ainsi du lustre à cette démocratie, après le cafouillage orchestré par son troisième mandat, pour reprendre les mots de Jean Baptiste Placca. Voici une troisième qui s'ajoute, ce 4 juillet 2023. Après un bon moment d'hésitation, Macky Sall décide enfin de ne pas briguer un second mandat constitutionnel auquel il avait pourtant juridiquement droit, après, bien entendu, un tripatouillage, comme Wade, de la Loi fondamentale, le 20 mars 2016, avec la restauration du quinquennat pour le mandat présidentiel. Le cas de son prédécesseur, Abdoulaye Wade, en 2012 servant de jurisprudence. La teneur de son geste ne se comprend qu'à l'aune des nombreux messages de félicitations venus du monde politique qui compte dans notre monde. L'actuel président a libéré son peuple, et même au-delà des frontières de son pays, tout un continent, l'Afrique qui veut voir se multiplier ces gestes de haute portée. La démocratie, c'est aussi affaire des choix qui marquent l'histoire dont l'intérêt supérieur de la nation doit absolument être aux antipodes des petits calculs politiques, de bas niveau qui tournent autour de la conservation du pouvoir par un groupe mafieux, considérant le post-pouvoir comme une catastrophe, avec raison, au regard de leur bilan. Mais, il est à noter que Macky Sall n'est ni le premier sur la liste à avoir fait choix de l'histoire. Sans forfaits et bien longtemps avant la fin de son mandat, son voisin nigérien, Mahamadou Issoufou avait écrit en lettre d'or l'histoire de son pays non seulement en respectant le délai constitutionnel mais en laissant le soin au parti



Macky Sall

de désigner son dauphin. Depuis quelques temps, le Nigeria nous offre le même spectacle de l'élégance démocratique, et la dernière, avec le départ du président Buhari à la fin de son deuxième mandat en 2023. Nelson Mandela dont Dominique Ngoie Ngalla craignait qu'il ne reste longtemps inimitable sous nos tropiques parce qu'ayant campé sur une telle hauteur d'exigence dans son rapport à la chose publique peut rester tranquille dans sa tombe. Notre Afrique regorge encore des hommes et des femmes de parole comme lui. L'on pouvait rester là et applaudir Macky Sall pour son sens patriotique. Cependant les soubressauts de la démocratie au Sénégal ces deux dernières années poussent à penser que beaucoup d'autres facteurs l'ont poussé à faire volte-face. J'y énumère trois, peut-être un quatrième. Les choses n'ont pas été aussi simples comme nous le pensons pour Macky Sall même si maintenant il s'évertue à récupérer la situation. C'est sa nouvelle stratégie pour peut-être sortir par la grande porte.

Le premier facteur est lié à l'évolution de la situation politique du pays. Le discours de Macky Sall était en fait attendu après les élections locales et législatives de 2022 où l'alliance au pouvoir Benno bokk yakaar (BBY) a subi un recul face à la coalition de l'opposition Yewwi askan wi (YAW) qui revient à la hauteur de la majorité présidentielle en ce qui concerne le nombre des élus qui siègent à l'hémicycle. Sur une affaire de vie privée, l'opposant Ousmane Sonko est l'objet d'un bricolage

juridique dont l'optique claire est de l'affaiblir. Mais cette stratégie de Macky se heurte à celle d'Ousmane Sonko qui le contraint sur le terrain en utilisant les attermolements de son «ennemi» pour se tirer d'affaire, se passant pour la victime. Peut-être que les faits qui lui sont reprochés sont réels. Et la détermination du peuple sénégalais a eu raison de lui malgré ses nombreuses réalisations. Ce sur quoi Macky s'appuyait pour forcer le passage. En plus, la grande muette ne l'a pas non plus rassuré malgré les quelques ajustements opérés en avril dernier, en nommant son chef d'Etat-major particulier Mabye Cissé comme chef d'Etat-major général des armées en remplacement de Cheick Wade, avant la fin de son commandement. Quelques images montrant des militaires devant leurs engins en phase avec le peuple ont très vite fait déchanter Macky Sall. Le soutien tant attendu de la part des officiers ne devrait pas être au rendez-vous.

Le deuxième facteur est géopolitique. Ne dit-on pas que la politique est la saine appréciation de la réalité? L'environnement le plus immédiat du Sénégal est composé du Mali, de la Guinée-Conakry et du Burkina Faso, dirigés par des militaires enclins à se démarquer de l'ancien maître. Trois pays qui ont maille à partir avec le traditionnel pré carré français. Le maintien de Macky Sall ouvrirait sans doute la porte à une situation d'instabilité, terreau favorable pour une possible infiltration des «voisins». Comme au temps de la guerre froide, il faut éviter de créer les conditions d'une possible déstabilisation d'un Etat en ce moment de regain de course pour occuper l'espace pour une version africaine de la crise ukraino-russe. Les tergiversations du régime de Macky à procéder à l'arrestation de l'opposant Ousmane Sonko pourtant condamné à deux ans de prison par la justice sont à la fois un aveu de faiblesse et un signal fort pour ses soutiens à penser de changer leur fusil d'épaule, en trouvant un nouveau cheval. Macky Sall ne serait-il pas la première victime des nouvelles relations franco-africaines influencées par

l'intrusion russe en Afrique?

Le troisième facteur est naturellement économique, le nœud de la nouvelle diplomatie. Les perspectives économiques dans ce pays sont au vert. La stabilité politique du Sénégal reste un atout considérable si nous regardons toute l'Afrique de l'Ouest. Et depuis le XV^e siècle, la position stratégique de cet espace géographique par exemple lors de la traite atlantique a toujours milité pour sa pacification. La découverte du pétrole et du gaz ouvre des nouveaux horizons. Il n'est donc pas exclu que tous les puissants investisseurs locaux comme les membres de la grande et puissante fraternité musulmane mouride et étrangers (Chinois, Français et bien d'autres) aient beaucoup pesé dans le choix de Macky à se retirer de la course devenant plus une source de problème qu'un gentil protecteur de leurs intérêts.

La tentation à la Ouattara, comme dernière hypothèse? La détermination du peuple sénégalais la rend improbable. Ou bien une alliance avec Sonko? Si ce n'est pas lui, il risque de mettre en selle une de ses «anciennes victimes» les deux «K» comme on les appelle, Kalifa Sall et Karim Wade, pour tenter de peser encore sur la scène politique sénégalaise. Son camp risque de perdre pied avec les conflits internes de succession. Mais tout est possible en politique.

Ce qui reste désormais à l'homme de Fatick est de s'investir à recoller les morceaux pour la paix dans ce pays pourtant en pleine croissance économique, de rendre hommage aux différentes victimes de ce calcul politique improductif, de redresser le tissu économique bien secoué lourdement par les différents mouvements de pillage et de violence et enfin de mettre son camp en ordre de bataille pour les prochaines élections de 2024. Le prix de Mo Ibrahim, récompensant les meilleurs parmi les présidents africains quittant leur pouvoir de manière démocratique, pourra peut-être lui ouvrir les bras. La fin d'une chose vaut mieux que son commencement.

Saturnin Cloud BITEMO, SJ

AFRIQUE DU SUD

Fuite de gaz mortelle dans un bidonville

Une bouteille contenant de l'oxyde de nitrate serait à l'origine de la mort d'au moins 16 personnes, dans un bidonville situé à une quarantaine de kilomètres de Johannesburg, en Afrique du Sud. Selon les autorités, cinq femmes et trois enfants ont péri dans ce drame.



Une bouteille de gaz a causé des dégâts dans un quartier de Johannesburg

La catastrophe survenue dans la nuit du mercredi 5 au jeudi 6 juillet 2023 serait liée à des activités minières illégales. Elle s'est produite à l'Est de la ville. Cinq femmes et trois enfants figurent parmi les victimes.

Il s'agit d'une fuite de gaz provenant de ce qu'on qualifierait de mineurs illégaux, des Zama zama, et cette fuite a été inhalée par des membres de la communauté qui sont décédés par la suite, d'après NKululeko Dunga, président provincial au Gauteng du parti politique Economic freedom fighters (EFF). Les pompiers et les services d'urgence avaient reçu un appel mercredi en soirée, concernant une explosion de gaz, mais à leur arrivée, ils ont découvert qu'il s'agissait d'une fuite de bouteille de gaz d'oxyde de nitrate provenant d'une bouteille utilisée dans le cadre d'une activité minière illégale à l'intérieur et autour du bidonville. Cette technique est fréquemment utilisée par les mineurs pour extraire de l'or du sol.

Stéphanie MAKOUANGO (Stagiaire)

GRECE

Les incendies ravagent l'île de Rhodes

Près de 2 500 personnes ont été évacuées par précaution dans la nuit de dimanche 23 à lundi 24 juillet 2023 à Corfou, au large de la côte ouest de la Grèce, pendant qu'à Rhodes, le feu fait toujours rage. Un incendie de forêt s'est déclaré dans le Nord de cette île touristique faisant 3 morts. Les autorités ont prévenu via un message d'alerte les habitants et vacanciers des localités de cette partie du pays.

Proche des côtes turques, dans la mer Egée, Rhodes continue sa lutte contre les flammes après un week-end dantesque. Le feu, qui a démarré lundi 17 juillet au cœur de l'île, n'a pas pu être stoppé avant de prendre la direction de la côte, de ses habitations et de ses hôtels. Des vents importants jusqu'à 50 km/h soufflaient toujours dimanche 23 juillet sur cette île de l'archipel du Dodécannèse. Quelque 30 000 touristes ont été évacués.

Loannis Artopoios, porte-parole des sapeurs-pompiers grecs a expliqué: «Nous combattons le feu sur trois fronts différents, alors qu'il y a des vents très forts et des températures extrêmement élevées, avec plus de 40 degrés. Nous sommes confrontés à une situation très difficile qui deviendra encore plus compliquée. Nous avons placé Rhodes en alerte rouge pour les prochaines 24 heures».

Plus de 260 sapeurs-pompiers et 16 soldats du feu d'une unité spéciale sont sur place ainsi qu'une trentaine de sapeurs-pompiers et quatre véhicules slovaques qui combattent les incendies sous le commandement du corps hellénique des sapeurs-pompiers. «Par ailleurs, deux canadiens français et des avions de la Turquie et de la Croatie nous aident à éteindre les feux. En ce moment, une dizaine d'avions et trois hélicoptères tournent au-dessus de Rhodes. Malheureusement, les conditions météorologiques sont vraiment mauvaises et nous avons du mal à contrôler la situation», a indiqué Loannis Artopoios.

Les flammes se sont retrouvées le week-end dernier proche des zones habitées, entraînant un très grand nombre d'évacuations préventives. Une partie d'entre elles a eu lieu par la mer, notamment avec l'aide des garde-côtes. «C'est la plus grande opération d'évacuation jamais effectuée en Grèce. Tout s'est bien passé. Tout le monde, surtout les touristes, suivait ce que nous avons commandé», a laissé entendre un autre porte-parole des pompiers. Des centaines de touristes patientaient dimanche 23 juillet à l'aéroport international de Rhodes, situé dans le Nord-ouest de l'île, en quête d'un vol pour rentrer chez eux. Centres de conférence, stades couverts, hôtels, écoles, sont autant de bâtiments qui servent actuellement de lieu d'accueil à une partie des personnes évacuées. Dans la plupart des cas, les touristes pourront récupérer leurs affaires dans les hôtels. Mais certains hôtels ont été brûlés.

A.-P. MASSAMBA

«Le Développement est le nouveau nom de la paix» (Pape Paul VI)

PROJET VET TOOBLOX

Contribuer au développement du capital humain et à la création d'emploi

Le projet Vet Tooblox II a été lancé le 7 juillet 2023 par Charles Makaya, directeur de cabinet du ministre en charge de la Jeunesse, de la formation qualifiante et de l'emploi, en présence de Jakob Haushofer, représentant l'ambassadeur de l'Union européenne (UE) au Congo. Ce projet est financé conjointement par l'UE et l'Allemagne pour un montant total de 16,25 millions d'euros, dont 15 millions d'euros de l'UE. Il vise à contribuer au développement du capital humain et à la création d'emplois dans 11 pays d'Afrique dont le Congo, en se focalisant notamment sur les besoins du secteur privé.



A la fin du lancement du projet

Le chef du projet, Jean Gaga, dans sa présentation, a indiqué que Vet Tooblox II, d'une durée de deux ans, va contribuer à l'élévation du capital au Congo et va permettre à 75% des bénéficiaires formés d'être recrutés pour sécuriser leur emploi par l'accroissement de leurs compétences. Le projet est construit autour de trois axes: le partenariat public-privé à travers les cadres de concertation; le développement des compétences dans trois secteurs (foresterie industrielle, maintenance industrielle et l'écotourisme), à travers la mise en œuvre de dispositifs de formation innovante; la capitalisation et le partage des bonnes pratiques. 400 bénéficiaires seront formés (dont 40% de jeunes et 35% de femmes) avec l'objectif de 300 personnes insérées en emploi. Le projet Vet Tooblox II va permettre les réalisations suivantes: ouverture du bureau et recrutement du personnel, visite des partenaires et introduction du projet, signature des conventions de partenariat, lancement de l'étude sur les besoins de l'éco-tourisme en termes de mains d'œuvre, etc.

Pour sa part, Jakob Haushofer a déclaré que le projet a déjà permis d'obtenir les premiers résultats suite au démarrage des activités sur le terrain en septembre 2022. Actuellement, le projet a environ 200 jeunes en formation de type duale avec un ratio d'environ 25% de temps de formation théorique au sein d'un centre et 75% de pratique au sein d'entreprises partenaires. Un cadre de concertation entre le secteur privé et le secteur public pour créer un dialogue permanent entre l'offre et la demande des compétences, est en phase finale de préparation et devrait être lancé d'ici la fin de l'année. Le représentant de l'ambassadeur de l'UE a annoncé que l'appui de l'UE à la formation professionnelle au Congo sera renforcé à travers une contribution de 3 millions d'euros sous forme de dons à la prochaine phase du projet «Mosala».

Lançant le projet, Charles Makaya a souligné que la problématique de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes est une préoccupation permanente du Gouvernement de la République et, plus particulièrement, du département ministériel en charge de la jeunesse, de la formation qualifiante et de l'emploi. L'enquête sur la transition vers la vie active réalisée en 2022, a-t-il dit, présente des statistiques qui «nous interpellent sur la situation actuelle des jeunes, des femmes de 15 à 35 ans sur le marché du travail. C'est pourquoi notre ministère multiplie les initiatives et projets permettant à notre jeunesse d'accéder à des formations et des emplois décents».

Des certificats de formation ont été remis aux participants.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

INVESTISSEMENTS PUBLICS

Accroître la transparence dans les finances publiques

La Primature, avec l'appui du Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) financé par la Banque mondiale, a organisé à Kintélé, au nord de Brazzaville, du 19 au 22 mai 2023, une formation de cinq organisations de la société civile sélectionnées pour la validation du périmètre de suivi des projets des investissements publics concernant les exercices budgétaires 2020-2022.

Les travaux ont été ouverts par Gervais Bouiti Viaudo, conseiller spécial du Premier ministre chargé de la gouvernance du dialogue économique et de la lutte contre la corruption, président du comité de pilotage du PRISP, annonçant d'ailleurs la fin du



Vue de la tribune pendant le lancement de la formation

projet en décembre prochain, en présence de Thomas Bandia, coordonnateur du PRISP, et de Mme Jocelyne Milandou Kanza, magistrat, présidente de l'Association des femmes juristes du Congo, au nom de l'ensemble des organisations

HYDROCARBURES

La moyenne du baril de pétrole fixée à 75,14 dollars

Sous la houlette du ministre des Hydrocarbures Bruno Jean Richard Itoua, les cadres de ce département ministériel et les contracteurs en stade de production se sont retrouvés du 12 au 14 juillet 2023 à Brazzaville, pour déterminer d'un commun accord, par qualité de brut et par mois, les prix fiscaux des hydrocarbures produits en République du Congo au cours du trimestre écoulé. Ceci, en lien avec le contrat du partage de production, cadre légal qui gouverne l'exploration et la production pétrolière en République du Congo. Il ressort de cette réunion que de façon générale, la moyenne des prix fixés des hydrocarbures produits en République du Congo au 2^e trimestre 2023 se situe à 75,14 dollars par baril, pour un différentiel moyen de la période de -1,92 dollar par baril. Cette réunion a été organisée par la société Chevron Overseas Congo.

Pour le ministre Itoua, ces retrouvailles ont eu lieu «dans un contexte marqué par une instabilité sur les marchés, avec une volatilité accrue des cours du Brent. Malgré le fait que cette volatilité soit un phénomène courant dans notre secteur, elle exige de nous une attention soutenue, une gestion minutieuse des risques et une planification stratégique rigoureuse pour assurer notre résilience et notre croissance économique».

Au deuxième trimestre 2023, les différentiels moyens enregistrés par les prix des bruts congolais, par rapport au Brent daté, se présentent comme suit en dollars par baril: Djeno Mélange: -2,74 par rapport au Brent daté; Nkossa Blend: -1,38 par rapport au Brent daté; Yombo: -1,63 par rapport au Brent daté; Nkossa butane: 00,0 par rapport au butane North West Europe; Nkossa propane: -0,27 par rapport au Propane Mont Belvieu. Les prix fiscaux en dollar par baril des hydrocarbures produits en République du Congo au

cours du 2^e trimestre 2023, quant à eux, sont fixés aux mois d'avril, mai et juin, respectivement, comme suit: Moyenne Nkossa blend: 75,118, 74,347, 71,043, 73,470; Djeno Mélange: 80,873, 71,695, 73,053, 75,160; Yombo FO: 80,536, 75,301, 74,446, 76,760; Nkossa Butane: 56,937, 38,125, 32,614, 56,930; Nkossa Propane: 33,632, 26,643, 23,401, 33,630.

Les prix des bruts congolais ont connu une déplétion au cours du 2^e trimestre 2023. Le Djeno Mélange: Historiquement orienté à près de 70% vers la Chine, les cargaisons de Djeno Mélange ont eu des destinations variées au cours du 2^e trimestre 2023, notamment au Brésil, Pays Bas et en Inde. Les différentiels de Djeno mélange au deuxième trimestre 2023 se sont améliorés et se situent entre -5,28 et -1,05 dollars le baril, alors qu'ils avaient atteint le niveau de -7,3 dollars le baril au 1^{er} trimestre 2023.

Le Nkossa Blend: avec pour destination le Portugal et la Grande Bretagne, les cargaisons de Nkossa Blend se



Bruno Jean Richard Itoua posant avec les participants

sont échangées avec des différentiels négatifs, toutefois avec une amélioration considérable, se situant entre -2,49 et -0,62 dollars le baril.

Le Yombo Fuel oil: l'unique cargaison de Yombo fuel oil de la période, a eu pour destination Singapour et a été cédée avec un différentiel de -0,25 dollars le baril, soit une amélioration de 4,15 dollars le baril par rapport à son niveau au cours du trimestre précédent.

Le Nkossa butane: la cargaison du Nkossa Butane qui a eu pour destination le Congo Brazzaville, a été valorisée avec un différentiel nul, conformément à l'accord de commercialisation conclu entre les parties.

Le Nkossa propane: orientée au Portugal, cette cargaison a eu un différentiel de -0,27 dollar le baril, déterminé sur la base de la moyenne mensuelle des cargaisons Opis Mont Belvieu. Au trimestre précédent, le différentiel

était de 3,31 dollars le baril, soit une baisse de 3,55 dollars le baril. Les travaux de la Réunion de fixation des prix des hydrocarbures bruts produits en République du Congo au 2^e trimestre 2023 ont connu la participation, entre autres, des experts des ministères des Hydrocarbures, de l'Economie et des Finances, de la Société nationale des pétrole du Congo (SNPC), de TotalEnergies E&P Congo, de Eni Congo, de Chevron, de Perenco Congo, de Congorep, de Wing Wah, de Hemla, de AOGC, de la Sonarep, de Lukoil, etc. La prochaine réunion des prix qui se focalisera, entre autres, sur la fixation des prix des hydrocarbures bruts produits en République du CONGO au 3^e trimestre 2023, se tiendra du 12 au 14 octobre 2023 à Pointe-Noire.

Gaule D'AMBERT

PROJET DES REFORMES INTEGRES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)

Les rapports de suivi budgétaire des OSC présentés à Pointe-Noire

Les 4 et 7 juillet derniers, les départements de Pointe-Noire et du Kouilou ont abrité les cérémonies de présentation et de dissémination des rapports de suivi budgétaire des Organisations de la société civile (OSC). C'était au cours d'un atelier organisé par le Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) et dont les cérémonies d'ouverture ont eu lieu en présence de Jean Pascal Koumba et Jean Baptiste Kiamonzo Kionga, respectivement secrétaire général de Pointe-Noire et du Kouilou.

Ces rapports ont été produits dans le cadre de la mise en œuvre de la convention signée en 2000 entre le ministère du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale, le PRISP, d'une part, et cinq organisations de la société civile, d'autre part: Action évangélique pour la paix, l'Association des femmes juristes du Congo, la Commission justice et paix, le Forum des jeunes entreprises du Congo, et la Fondation Niosi. Ces organisations de la société civile avaient pour mission de mesurer le niveau d'exécution des budgets d'investissements de 2014 à 2019, à travers le suivi indépendant des projets d'infrastructures et d'équipements prévus dans le domaine de l'éducation et de la santé courant cette période. Cette mission a été exécutée selon une méthodologie qui part de la mise en place d'une

feuille de route déclinant l'ensemble des activités à mener à l'organisation des formations de renforcement des capacités dans le but de mieux utiliser les OSC au déploiement des énumérateurs sur le terrain, à la collecte des données des projets d'investissements des secteurs, au traitement et à l'exploitation des données des informations collectées sur le terrain, à la production du rapport ainsi qu'à sa dissémination à travers le pays. En effet, il ressort de cette analyse que 457 projets enquêtés et budgétisés ont été ciblés dont 281 sont des projets de construction et 176 des projets d'équipement.

Par ailleurs, sur les projets de construction enquêtés et budgétisés, 113 n'ont jamais démarré et 168 ont effectivement démarré dont 61,94% achevés, 30% en arrêt et 7,96% en cours d'exécution.



Les participants et les organisateurs

Sur les projets d'équipement, 73 n'ont pas été exécutés et 103 ont été exécutés dont 97 exécutés en totalité et 6 partiellement. Plusieurs difficultés relatives à la méconnaissance des projets par les répondants, au refus de collaboration ainsi qu'à l'inaccessibilité des sites à enquêter ont été relevées au cours de cette mission. Cet atelier a permis de présenter la synthèse du travail aux autres partenaires.

civile retenues dans le cadre de la convention de partenariat avec le Gouvernement à travers le PRISP est d'une part, le suivi de l'exécution du budget de l'Etat conformément aux prescriptions des lois des finances et, d'autre part, de s'assurer de la satisfaction des populations sur les services publics offerts». Ouvrant les travaux, Gervais Bouiti Viaudo a encouragé les acteurs de la société civile à prendre part au travail de suivi budgétaire qui est devenu une stratégie à utiliser en vue de renforcer la redevabilité, de réduire la corruption, limiter le détournement des fonds et améliorer la prestation des services publics.

Philippe BANZ

Après les échanges interactifs, plusieurs recommandations ont été formulées dont les principales sont: «Améliorer la part des investissements consacrés au secteur de l'éducation hors l'enseignement supérieur 2,27%; le Gouvernement et les OSC doivent travailler pour la dissémination des lois de finances auprès des autorités déconcentrées et décentralisées pour leur permettre une meilleure maîtrise des informations budgétaires; réaliser le suivi citoyen pour une période de 1 à 3 ans maximum dès la publication de la loi de règlement, pour permettre de recueillir auprès des répondants des informations fraîches; renforcer, voire rendre systématique le suivi-évaluation des investissements publics avec l'implication des autorités locales, le Gouvernement et toutes les institutions concernées; Associer la direction générale du budget pour obtenir les informations budgétaires contenues dans la loi de finances votée par le Parlement; numériser les archives de l'enseignement technique et général à tous les niveaux...»

A noter que cette étude, qui ne prend pas en compte les dépenses du ministère de l'Enseignement supérieur, s'est réalisée grâce à l'appui financier de la Banque mondiale.

Equateur Denis NGUMBI

ORDRE DES INGENIEURS DU CONGO

Les ingénieurs de tous les domaines disposent désormais d'un ordre régissant leur profession

Le lancement officiel de l'Ordre des ingénieurs du Congo (OIC) a eu lieu le 8 juillet 2023 à Kintélé. L'assemblée générale constitutive a été présidée par Julio Nganongo Ossere, directeur de cabinet du ministre de la Construction, de l'urbanisme et de l'habitat, en présence de l'honorable Blaise Ambéto, député de la circonscription unique de Ngoko, dans la Cuvette, porteur des deux lois de cet ordre à l'hémicycle, et Victor Andaletia, ingénieur en constructions civiles et industrielles, en qualité de président préparatoire de cette assemblée générale constitutive, devenu premier président de l'ordre des ingénieurs du Congo. La mise en place de cet ordre a permis aux ingénieurs congolais de disposer d'un cadre juridique pour l'exercice de leur profession.



Les ingénieurs du Congo

À la prise de ses fonctions en qualité de président de l'OIC, Victor Andaletia a dégagé l'intérêt de cet ordre aux ingénieurs congolais. «Nous venons de parachever le processus de

création de l'ordre des ingénieurs du Congo (OIC). Nous avons procédé à la mise en place des instances, notamment le Conseil de l'ordre qui compte 25 membres et le bureau exécutif de

cinq membres. La loi portant création et organisation de l'OIC stipule à l'article 20 que nul ne peut exercer la profession d'ingénieur au Congo, s'il n'est pas préalablement inscrit au tableau de l'ordre. Donc, désormais tous les ingénieurs et détenteurs des diplômes d'ingénieur doivent adhérer à l'OIC pour valoriser leur titre d'ingénieur», a-t-il dit.

Le délai donné aux structures d'ingénierie est de six mois pour se conformer à la loi. Le socle sur lequel cet ordre a été bâti est celui des ingénieurs de génie civil qui ont été à l'origine de cette initiative. Cependant, l'ordre concerne tous les ingénieurs. Un décret viendra définir le type de génie ingénierie qui fera partie de l'ordre. Les missions qui incombent à l'ordre sont nombreuses. Mais, les plus

immédiates, c'est de se doter déjà d'un siège et d'adhérer le plus rapidement possible à la fédération africaine des organisations d'ingénierie.

Clôturant les travaux, le directeur de cabinet du ministre de la Construction a souligné la portée de cette nouvelle organisation. «Ce jour est un jour spécial pour vous les ingénieurs et également pour le Congo. Vous avez choisi le slogan «L'ingénieur au cœur du développement du Congo». Aucun pays ne peut se développer sans les ingénieurs. Surtout, nos pays en voie de développement ont besoin d'organisations, je dirais même de corporation pour essayer de rationaliser le développement. Nous avons soutenu ces textes de lois, parce que nous pensions qu'il fallait une restructuration des ingénieurs au sens large».

L'ordre sert d'encadrer le métier d'ingénieur. Cet ordre accompagnera le Gouvernement dans l'atteinte de ses objectifs de développement, en vue de la relance de l'économie et la création des emplois. A noter que la création de cette organisation a été consacrée à deux lois: La loi n° 2-2023 du 22 février 2023 régit la profession d'ingénieur au Congo et la loi n° 3-2023 du 22 février 2023 porte création et organisation de l'ordre des ingénieurs du Congo.

Philippe BANZ

GOVERNANCE FORESTIERE

Evaluer les progrès accomplis

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de partenariat volontaire (APV) et l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT), le comité conjoint réunissant les deux parties, le Congo et l'Union européenne, a organisé lundi 22 mai 2023 à Brazzaville, la 17^e session technique pour évaluer la progression du processus. Cette session a été co-présidée par Joseph Moubouilou, directeur général de l'économie forestière, et Karl Rawert, premier conseiller, chef de coopération à l'ambassade de l'Union européenne au Congo. Objectif visé: analyser les faiblesses et les forces de l'évolution du niveau du programme, ainsi qu'apprécier la réalisation des recommandations retenues lors de la dernière session.

Les participants ont insisté sur la nécessité d'accélérer le déploiement du système informatisé de vérification de la légalité du bois (SIVL). Cet outil permettra au pays de vendre son bois en toute transparence sur le marché international. L'accord de partenariat volontaire sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux veut qu'un certificat de légalité soit délivré. Cela facilite la traçabilité de



Joseph Moubouilou

l'exploitation forestière du bois depuis sa source jusqu'au lieu de transformation. Les experts de la partie congolaise ont insisté sur le fait que la gouvernance forestière et la gestion durable des forêts sont basées sur le code forestier qui est la loi qui aide à mieux gérer les écosystèmes au niveau national. Pour ceux de l'Union européenne, ils ont reconnu que les forêts du Bassin du Congo fournissent des services écologiques très importants et constituent un grand réservoir de biodiversité. C'est aussi une ressource pour l'Union européenne qui a besoin du bois et de l'économie congolaise. C'est à ce titre que cette ressource doit être gérée de manière durable. Et puis, ces forêts jouent un rôle dans la lutte contre le changement climatique.

A la fin des travaux, Théophile Ntiakoulou Loulébo, cadre à l'économie forestière et point focal de l'APV-FLEGT, a souligné: «l'opérationnalisation du système informatisé de vérification de la légalité connaît un avancement du déploiement. L'installation de cet outil va contribuer à l'augmentation du secteur forestier au produit intérieur brut (PIB). Toutes les recettes enregistrées seront fiables dans la mesure où la traçabilité sera menée par un instrument mis en place au niveau national».

Philippe BANZ

CONGO-BRAZZAVILLE

Le prix des transports ne change pas!

«Pas d'inquiétude sur le coût du transport, sur tout le territoire du pays, malgré l'augmentation des prix du carburant», a assuré Patrick Milandou, président de l'Intersyndicale des transporteurs en commun au Congo, le 14 juillet 2023.

En janvier, le secteur pétrolier avait eu un moment de panique sur l'augmentation des subventions des prix du carburant au Congo de 5%. six mois après, le pays tombe encore dans cette situation, mais cette fois-ci l'augmentation serait de 25%. Une affaire inquiétant la population congolaise.

Les Congolais se posent des questions sur le coût désormais des prix du transport sur l'ensemble du territoire national. Cette décision émane totalement du Gouvernement qui se justifie par les exigences du Fonds monétaire international (FMI) et sur la troisième revue du programme soutenu par un accord dans le

cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC) approuvée en janvier 2022. Répondant aux inquiétudes de la population, Patrick Milandou, rassure les consommateurs: «Pour le moment, la population ne peut pas s'inquiéter, puisque les prix des transports ne vont pas changer pour le moment. Le prix du bus va rester à 150 FCFA, et le taxi au prix qui est payé actuellement». Il a lancé un appel à la population notamment aux transporteurs en commun, «d'éviter la spéculation»: «le Gouvernement nous a assuré qu'il y aura des mesures d'accompagnement».

Un comité technique a été mis en place pour examiner ces mesures

d'accompagnement. Ce dernier a pris en compte les préoccupations des employeurs et des employés pour les déposer sur la table du Gouvernement, a-t-il indiqué. Par ailleurs, les mesures d'accompagnement qui avaient été mises à la disposition des transporteurs en commun au premier trimestre 2023, demeurent en vigueur, notamment, la prise en charge totale et immédiate par l'Etat de la taxe de roulage pour les automobilistes, la prise en charge immédiate par l'Etat de la moitié de la patente pour les chauffeurs concernés, et la réduction de l'autorisation de transport public, a-t-il conclu.

Eben Ezer OKABA-YOULOU (Stagiaire)



Programme Villes résilientes en république du Congo
Nkayi et Owando, des villes assainies et inclusives (Projet NOVAi)
DDP_GRET/NOVAi-010/2023
 11ème Fonds européen de développement
 EuropeAid/167851/DD/ACT/CG
 Contrat FED/2020/421-299



1. Le Gret est une ONG internationale de développement, de droit français, créé en 1976. Il est présent au Congo depuis 2002, en appui à la société civile et en appui des collectivités locales dans la mise en place des services de gestion des déchets. Le Gret a reçu une subvention de l'Union européenne dans le cadre du 11ème Fonds européen de développement (FED) afin de mettre en œuvre le projet intitulé « Nkayi et Owando, des villes assainies et inclusives (NOVAi). Le projet est financé pour une durée de 44 mois, sous la maîtrise d'ouvrage du Ministère du Plan, de la statistique, de l'intégration régionale, des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande. Il a pour objectif de « contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population de Nkayi et Owando en matière d'assainissement à travers une gouvernance locale inclusive et sensible aux questions de genre ».

2. Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet, 22 blocs sanitaires pour 78 cabines ont été construits ou réhabilités à Nkayi et Owando, dans 12 écoles publiques, pour permettre un accès à l'assainissement scolaire à plus de 7525 élèves (dont 3796 filles et 3729 garçons) soit 37% des élèves des écoles publiques et 33 enseignants. Ces blocs sanitaires ont été inaugurés en novembre 2022.

3. Le Gret souhaite réaliser un audit de conformité technique des ouvrages réalisés dans le cadre de ce projet.

4. Le Gret sollicite de la part des bureaux d'études intéressés au présent appel d'offre publié, des offres pour la réalisation de cet audit de conformité technique.

5. Les termes de référence de cet appel d'offres, peuvent être retirés au Gret du lundi au vendredi entre 8h30 et 17h00, à l'adresse suivante : 798, rue Moukoulou, Plateau des 15 ans, Moungali/Brazzaville.

6. Les offres sont à remettre par mail au chef de projet NOVAi, Stève MOUKENDI moukendi.congo@gret.org, copie à l'assistant technique Florian Marchadour marchadour@gret.org, au plus tard le 21 août 2023.

7. Pour toute question concernant l'appel d'offres, veuillez contacter le Gret au plus tard le 10 août 2023 à minuit, par e-mail à moukendi.congo@gret.org/congo@gret.org.

Brazzaville, le 19 juillet 2023

Stève MOUKENDI
 Chef de projet



MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN)



AMI n°17/MPTEN/PATN -UCP/23

RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LES ETUDES PREPARATOIRES DE L'INFRASTRUCTURE DE CONNECTIVITE ET LA FOURNITURE DE SERVICES DE CONNECTIVITE DANS LES MINISTERES, DEPARTEMENTS ET AGENCES

1- Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour la mise en oeuvre du «Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN)», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat : «cabinet pour l'assistance technique pour les études préparatoires de l'infrastructure de connectivité et la fourniture de services de connectivité dans les ministères, départements et agences».

2- Objectif :

La mission est de réaliser une étude afin de soutenir, améliorer le niveau de connectivité haut débit et, fournir une connectivité fiable, rapide et sécurisée pour les utilisateurs de ces entités gouvernementales.

Les Objectifs spécifiques du mandat incluront les points ci-dessous :

- * Sélectionner les ministères, départements et agences (MDA) et des prestataires de formation aux compétences numériques à couvrir, sur la base des services à appuyer au titre des Composantes 1 et 3

- * Réaliser un état des lieux et une analyse exhaustive de l'existant afin de dresser une cartographie technique détaillée des besoins de connectivité ;

- * Définir le besoin des utilisateurs en bande passante, en consultation avec les ministères sectoriels concernés

- * Identifier les synergies géographiques potentielles pour déployer des salles multimédias dans les écoles et/ou les centres informatiques des bureaux de poste et/ou des points d'accès WiFi gratuits

- * Identifier le mécanisme d'appel d'offres approprié pour fournir la connectivité aux MDA sélectionnés dans le cadre d'une approche Mobilisation de Capitaux Propres (MCP)

- * Préparer les dossiers d'appel d'offres pour les solutions techniques, et l'appui au gouvernement dans la gestion du processus d'appel d'offres et le suivi de la mise en oeuvre ultérieure

- * Étudier la faisabilité de la mise en oeuvre permettant de déterminer les meilleures options possibles pour le déploiement

- * Identifier les infrastructures de connectivité et d'interconnexions pour les besoins des ministères, départements et agences et des lacunes à combler ;

- * Élaborer un plan stratégique pour la mise en place de l'infrastructure

de connectivité nécessaire pour répondre aux besoins des ministères, départements et agences, en évaluant les technologies et les solutions disponibles sur le marché;

- * Proposer la topologie optimale de segmentation des réseaux (LAN, VLAN, MAN et WAN) ;

- * Réaliser une évaluation du coût de mise en oeuvre de cette activité;

- * Formuler des recommandations sur les équipements de connectivité nécessaires.

3- Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des consultants pour faire partie de la liste restreinte en vue de la consultation relative à la mission.

4- L'Unité de coordination du projet, invite les candidats éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Les consultants doivent fournir les informations ci-après: (i) **les qualifications générales et expérience du cabinet dans le domaine, les missions similaires (références de l'exécution de contrats analogues, et) ii) les références des clients bénéficiaires des prestations décrites, appuyer par des attestations.** Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculum vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail. Il devra avoir déjà réalisé des missions comparables, fournir la liste des missions pour lesquelles sa compétence a été mobilisée. Le cabinet sera recruté par la méthode fondée sur la qualité et le coût (SFQC).

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de référence de ladite mission, tous les jours ouvrables de 08 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

5- Profil du cabinet

Pour réaliser la présente mission, le Consultant devrait avoir :

- * Avoir réalisé au moins une mission pertinente dans le domaine;

- * Avoir réalisé au moins deux missions similaires dans les pays développés et/ou d'Afrique Subsaharienne. Une mission similaire effectuée en République du Congo serait un atout majeur.

- * Avoir de bons résultats et des références satisfaisantes dans les missions précédentes justifiées par des attestations de bonne exécution ;

- * Avoir une expertise technique avérée dans le domaine des infrastructures de connectivité, des réseaux informatiques, des télécommunications et de la cybersécurité.

6-Durée et lieu de la mission

La durée de la mission est de (03) trois mois à compter de la date de signature du contrat. La mission se déroulera à Brazzaville et Pointe Noire avec des possibilités de déplacement dans les autres départements.

7. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera conformément aux procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale de juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020.

Les dossiers de candidature peuvent être transmis par voie électronique ou doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le **08 août 2023 à 16 h 00** et porter clairement la mention «cabinet pour l'assistance technique pour les études préparatoires de l'infrastructure de connectivité et la fourniture de services de connectivité dans les ministères, départements et agences».

Bureau Passation de Marchés

A l'attention du Coordonnateur

Projet d'Accélération de la Transformation Numérique

(PATN). Unité de Coordination

Adresse : 254, avenue Prosper GANDZION, à côté de l'ambassade du Rwanda arrondissement 3 Poto-Poto Centre-ville Brazzaville, République du Congo

Téléphone : (+242) 05 079 21 21

Adresses électroniques : patncongo@gmail.com ; marchespatn@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 24 Juillet 2023

Le Coordonnateur,

Francis SECK MANGOUANI



MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN)



AMI n°18/MPTEN/PATN -UCP/23

RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR EVALUER L'OFFRE ET LA DEMANDE EXISTANTE EN MATIERE DE FORMATION AUX COMPETENCES NUMERIQUES, ET DE FORMULATION DE RECOMMANDATIONS A L'INTENTION DU MPTEN

1- Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour la mise en oeuvre du «Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN)», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat : «cabinet pour évaluer l'offre et la demande existante en matière de formation aux compétences numériques, et de formulation de recommandations à l'intention du MPTEN».

2- Objectif :

L'objectif principal de la mission est d'assister le MPTEN à identifier les besoins en termes de formation aux compétences numériques dans le contexte actuel et futur, ainsi que les lacunes et les opportunités en matière de formation.

Les Objectifs spécifiques du mandat incluront les points ci-dessous :

- Évaluer l'offre de formation en compétences numériques pour les différentes entités du MPTEN, tant du point de vue qualitatif que quantitatif, en identifiant les acteurs clés, les types de formations proposées, les modalités d'accès et les coûts associés.
- Analyser la demande en formation aux compétences numériques, en identifiant les besoins des différents acteurs du secteur, en termes de compétences nécessaires pour leur développement professionnel.
- Étudier les politiques publiques existantes en matière de formation aux compétences numériques, en identifiant les bonnes pratiques et les lacunes.
- Identifier les domaines de formation aux compétences numériques les plus demandés et les plus pertinents pour les acteurs du secteur.
- Formuler des recommandations à l'intention du MPTEN pour renforcer la formation aux compétences numériques, en proposant des mesures concrètes pour améliorer l'offre et répondre

aux besoins des différents acteurs.

3- Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des consultants pour faire partie de la liste restreinte en vue de la consultation relative à la mission.

4- L'Unité de coordination du projet, invite les candidats éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Les consultants doivent fournir les informations ci-après : (i) les qualifications générales et expérience du cabinet dans le domaine, les missions similaires (références de l'exécution de contrats analogues, et) ii) les références des clients bénéficiaires des prestations décrites, appuyer par des attestations. Le cabinet sera recruté par la méthode fondée sur la qualification des consultants (SQC).

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de référence de ladite mission, tous les jours ouvrables de 08 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

5- Profil du cabinet

La mission sera confiée à une Firma (un cabinet de consultant(s) ou un consortium) ayant une compétence avérée et une expérience pertinente pour l'exécution des missions similaires.

La Firma (« Consultant ») doit avoir réalisé avec succès au moins 3 (trois) projets au cours des 10 dernières années dans le domaine de la formation dans les TIC.

La Firma devra disposer :

- d'une expertise en matière de formation aux compétences numériques ;

- d'une expérience confirmée dans la réalisation d'études similaires ;

- d'une connaissance approfondie de l'environnement institutionnel et réglementaire de la formation aux compétences numériques au Congo.

6- Durée et lieu de la mission

La mission est prévue pour une durée de trois (3) mois à compter de la date de démarrage de la mission. Le Consultant devra effectuer de nombreuses missions à Brazzaville en République du Congo.

7. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera conformément aux procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale de juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020.

Les dossiers de candidature peuvent être transmis par voie électronique ou doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le **08 août 2023 à 16 h 00** et porter clairement la mention «cabinet pour évaluer l'offre et la demande existante en matière de formation aux compétences numériques, et de formulation de recommandations à l'intention du MPTEN ».

Bureau Passation de Marchés

A l'attention du Coordonnateur

Projet d'Accélération de la Transformation Numérique

(PATN). Unité de Coordination

Adresse : 254, avenue Prosper GANDZION, à côté de l'ambassade du Rwanda arrondissement 3 Poto-Poto Centre-ville Brazzaville, République du Congo

Téléphone : (+242) 05 079 21 21

Adresses électroniques : patncongo@gmail.com ; marchespatn@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 24 Juillet 2023

Le Coordonnateur,

Francis SECK MANGOUANI

JUILLET 2023

OPÉRATIONS SUR ESPÈCES

Retraits / Versements (nos caisses/DAB)

Retrait espèces Caisse / Chèque de guichet		
Retrait espèces client :	J-1	
- de 0 à 25 Millions		Franco
- de 25 à 100 Millions		25 000
- Plus de 100 Millions		50 000
Paiement déplacé client		Franco
Forçage		
Frais de forçage/opération de retrait		17 835
Versements	J-1	
Versement espèces		Franco
Versement déplacé		Franco
Ramassage de fonds		82 005
Service de caisse chez clients		82 005

Opérations de change

Change manuel/Billets		
Commission de manipulation toutes devises	0,40% maxi	356 462
Commission de change		0,40%
Taxes Sur Les Transferts		1,50%
Achat EURO		
- Client BCI		Franco
- Non client BCI		Interdit
Vente EURO		
- Client BCI		5% mini 9 945
- Non client BCI		Interdit
Devises (autres que l'Euro)		
Achats		
- Client BCI		0,4% mini 7 015
- non Client BCI		Interdit
Ventes		
- client BCI		5% mini 9 571
- Non client BCI		Interdit

CHÈQUES

Délivrance de chequier		
Commande du premier chequier		Franco
Renouvellement de chequier		7 336
Opérations sur chèque		
=> Date de valeur crédit	J-1	
=> Date de valeur débit	J-1	
Chèque de Banque (Remise/Emission)		19 321
Annulation (chèque de Banque)		7 396
Opposition sur chèque		37 358
Levée Opposition sur chèque		Franco
Certification de chèque		17 348
Annulation (chèque certifié)		6 670
Encaissement de chèque :	J-1	
- Chèque BCI		Franco
- Chèque BCI crédit immédiat ou escompté		Franco
- Chèque confrère		Franco
- Chèque confrère crédit immédiat ou escompté		Franco
Impayés S/chèque : Sur émetteur BCI		27 145
Impayés S/prélèvement : Sur ordonnateur		19 321

VIREMENTS / PRÉLÈVEMENTS

Virements occasionnels s/BCI (Ordo-bénéficiaire)		Franco
Virements occasionnels ou permanents s/BCI		
Frais d'intervention virements vers confrères		14 268
Frais d'intervention virements SYGMA		14 268
Virements reçus commission de paiement :		
- Client BCI/Confrère	J-1	Franco
Virements occasionnels : - émis	J-1	14 268
- dossier		Franco
Virements permanents : - émis		10 737
- dossier		Franco
Résiliation s/VP		12 734
Mise à disposition (salaires, etc...)		Service annulé
MAD s/instruction client BCI		16 052
Retour mise à disposition		
Rejet et impayés :		
- si comptes même client		Franco
- si clients *		12 556

EFFETS

Encaissement d'effets tirés sur compte BCI ou s/confrères		
Port	J-1	10 225
Avis de sort		encst: 4 518 - Escpte: 10 225
Recouvrement		0,25% min 8 501 Max: 61 709
Intérêt escompte		Taux en vigueur
Encaissement d'effets tirés s/ confrères /Hors place BCI		
Port	J-1	10 225
Avis de sort		encst: 4 518 - Escpte: 10 225
Recouvrement		0,25% min 10 225 Max
Commission de correspondant		61 709
Intérêt escompte		Taux en vigueur
Réclamation effet		5 351
Prorogation effet		21 723
Opposition effet		31 128
Acceptation d'effet		11 890
Avis de sort au remettant		7 134
Commission d'endossement		0,6% Mini 4 162
Protêt d'effet : - Dossier		Franco
- Commission de Protêt		26 158
Taux de pénalité		0,20%

« Ce document présente les principaux tarifs standards de nos produits et services exprimés en TTC. Il annule et remplace le document de Juillet 2022 ».

OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL

Transfert vers l'étranger (hors zone CEMAC)

Transferts émis en EURO		
Commission TRF BCI	J-1	1%
Commission BEAC		0,5%
- Commission correspondant si transfert Euro		23 780
- Commission correspondant si transfert Dollars		35 670
Zone CEMAC : voir tarif virement vers confrère (S2)		0,05%
Zone Euro et autres zones		84 597
Frais charges OUR (hors CEMAC)		
Taxes sur les transferts (hors zone CEMAC)		1,50%
Récupération Swift/Télex (hors CEMAC)		
- Zone EURO		29 130
- Autres zones		38 643
Transferts émis en devises (autre que l'Euro)		
en sus commission ci-dessus		
Commission de change		0,40%
Transferts Permanents		
Idem, plus :		
- Dossier		Franco
- Zone Euro et autres zones		Franco
Commission d'opération		9 274
Commission d'annulation de transfert		0,1%
Tirage de chèques		
Commission TRF BCI		1%
Emission de chèque		
- Zone CEMAC		15 457
- Zone Euro & autres zones		16 408
Commission de transfert (hors zone CEMAC)		12 484
Commission de change (autres zones)		0,40%
Taxes sur les transferts (hors zone CEMAC)		1,50%
Annulation / modification		
Transferts ou chèques		
- Zone CEMAC		7 395
- Zone Euro & autres zones		15 368

Rapatriements

Transferts/virements reçus de l'étranger en EURO.		
- Si payable s/ compte BCI		11 177
Port et dossier		
- Si payable en espèces ou chèque ou chez confrères :		11 177
Port et dossier		
Commission de Caisse		
Commission d'émission		0,50% mini 10 107
Recherche si domiciliation incomplète		9 690
Retour au correspondant/annulation/		15 100
Ordre non appl. / instruction particulières		15 041
Transferts reçus de l'étranger en devises (autre que l'EURO)		
En sus commission ci-dessus		
Correspondant		Refacturation au réel
Commission de change		0,40%

Remises libres et documentaires import

Remises présentées par un correspondant :		
Remises payables sur nos caisses :		
Dossier		12 485
Avis de sort (si encaissement effet)		10 701
Commission encaissement		0,40% mini 8 441
Commission recouvrement		0,30% mini 8 441
Commission de transfert (hors CEMAC)		0,50% mini 10 106
Commission documentaire		0,2% mini 11000 maxi 142 680
Domiciliation		42 804
Commission de change (autres zones)		0,40%
Taxes Sur Les Transferts		1,5%
Remises payables chez un confrère :		
Commission encaissement		0,40% mini 7 134
Commission documentaire		0,50% mini 8 323
Commission SWIFT		
- Zone CEMAC		10 701
- Zone Euro		31 508
- Autres zones		43 398
Remises présentées par un confrère :		
Règlement direct au correspondant :		
Commission du confrère en sus		
Commission documentaire		23 780
Règlement au confrère :		
Dossier		12 484
Avis de sort (si encaissement effet)		10 701
Commission encaissement		0,40% mini 8 442
Commission documentaire		0,30% mini 13 673
Commission de recouvrement		
- CEMAC		20 213
- Autres zones		23 780
Commission de change (autres zones)		0,40%
Acceptation simple :		
Dossier		12 484
Commission d'acceptation		26 752
Acceptation et Aval :		
Dossier		12 484
Commission d'acceptation (documents)		26 752
Commission d'aval		2% mini 37 453

Pour toute réclamation, veuillez contacter notre Centre de Relation Client :
Tél : + 242 05 676 02 94 - Email : reclamations@bclcongo.com





CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX PRINCIPALES OPÉRATIONS DE BANQUE CLIENTÈLE DES ENTREPRISES

Avis de sort au correspondant :	
Commission d'avis de sort	23 790
Commission SWIFT	
- Zone CEMAC	21 996
- Zone Euro	31 508
- Autres zones	44 587
Remise au souffrance	42 804
Lettre de garantie et Cessions bancaires	
- Dossier	12 484
- Commission pour absence de document	42 804
Retour impayé	42 804

Remises documentaires export

Ouverture du dossier	
Dossier	12 484
Encaissement	0,40% mini 7 956
Commission de change	0,40%
Commission documentaire	0,20% mini 13 673

Opérations diverses

Prorogation d'effets	26 348
Réclamation d'effets	42 804
Avis de sort au remettant	Franco
Letre Présentation Supplémentaire	26 752
Autre présentation	11 533
Acceptation et retour	26 752
Protêt d'effets (Commission)	58 855
Remise impayée	47 560
Chèques émis et caisses par les correspondants étrangers	57 072
Frais de courrier :	de 19 500 à 36500 selon le pays/ Nous consulter

Autres Opérations Internationales

Domiciliation	
Commission d'ouverture de domiciliation	41 498
Modification	24 018
Frais d'imputation	12 722
Recherches d'informations :	
- Plus d'un an	59 450
Photocopie	103/page
Obtention autorisation des changes :	
Commission intermédiation	57 072
Ouverture compte chez correspondants étrangers :	
Commission intermédiation	54 694

SURVEILLANCE DE COMPTE

Ouverture de compte	
Dépôt initial	1 000 000
Standard (par mois)	14 268
Commission de mouvement de compte :	
- PME/PME, Entreprises individuelles, Ets	0,030%
- Grandes entreprises	0,025%
Commission de dépassement	Taux de découvert +2%
Commission de plus fort découvert	0,25%
Compte sans mouvement et surveillance	2 572
Closure de compte	32 697
Remboursement du solde de compte clôturé par la banque	Franco
Lettre de mise en demeure	10 701
Consolidation créances	0,75%
Lettre de notification	10 701

PLACEMENTS

Rémunération des dépôts à vue

Aucune rémunération

Comptes à terme

- Teux négociés

N.B. : Sauf dispositions contraires, les intérêts sont calculés à terme échu, sur le solde moyen en valeur de la période sur laquelle porte l'arrêté des comptes.

BANQUE A DISTANCE / DIGITALE

Opérations de banque digitale (Prèlevement mensuel)

BCINET (Portail Digital Banking & Cash Management)	
BCINET - Option 1 : TALA (Consultations)	11 890
BCINET - Option 2 : NOKI NOKI (Virements)	25 780
BCINET - Option 3 : E-FACTURE PRO (Règlements)	35 670
BCINET - Option 4 : FULL OPTION (Cash Management)	47 560
BCI SCAN	59 450

MONÉTIQUES

Opérations diverses sur cartes	
- Achats porteurs BCI s/TPE confrères	3 567
- Retrait VISA DAB Confrères/Zone CEMAC	1 859
- Retrait VISA DAB Confrères/Hors Zone CEMAC	7 134

PRÊTS

Cautions

Rédaction acte	0,50% mini 58 201
Avenant	10 463
Etablissement situation des cautions	33 292
Informations aux cautions (règles OHADA)	25 503
Commissions d'arrêté (par an)	
Cautions avec dépôt ou sans contre garantie des Etablissements bancaires	-15% à -1%/an
- sans dépôt/avale divers	1% à 3,5%
- contre garantie émise sur BCI	1% à 3,5%
- contre garantie émise hors BCI	0,5% mini 52 442
Main levée	17 657
Appel caution	406 043

Crédits aux Entreprises

Frais de dossier :	
Crédits court terme et découvert	1% mini 84 419
Crédits moyen terme	1% mini 196 779 maxi 7 427 088
Taux de base bancaire	11%
Echéances impayées	15%
Prise de garantie :	
- Caution personnelle	Franco
- Nantissement BDC ou DAT	Franco
- Hypothèque (hors frais d'acte)	Franco

Ouverture de crédits documentaires

Toute commission liée à l'ouverture d'un crédit documentaire est due, même si le crédit est annulé ou si il est inutilisé en totalité ou partiellement.

Import :	
Frais de dossier	31 508
Commission d'ouverture	0,25% trime indiv 33 767,5
Prorogation	0,25% trime indiv min 33 885
	0,25% trime indiv min 33 885
Commission d'utilisation	10 105
Commission de transfert	0,5%
- Zone CEMAC	5 350
- Zone Euro et autres	67 773
Commission de change (autres zones)	0,4% mini 9 154
Commission d'acceptation (levée de documents)	1/5 flat du montant de la traite
Modification montant ou augmentation	0,25/ trime indiv min 33 885
Modification simple	32 108
Annulation	44 587,5
Commission SWIFT/TELEX	
Zone CEMAC	22 591
Zone Euro	32 696
Autres zones	44 587
Demande de Confirmation :	
Export :	
Ouverture :	
- Zone CEMAC	63 527
- Zone Euro	125 439
- Autres zones	265 147
Notification : Frais de dossier	31 508
Commission de notification (par trimestre)	
- Jusqu'à 250 000 000 FCFA	0,20% mini 124 845
- Au-delà de 250 000 000 FCFA	0,20% mini 124 845
Commission de confirmation :	
- Zone CEMAC :	
- Zone Euro et autres	Nous consulter selon pays
Négociation	0,4% mini 24 374
Modification	Nous consulter selon pays
(augmentation, prorogation, annulation)	
Autres modifications	26 752
Prorogation	Nous consulter selon pays
Levée de documents :	
- Cion de levée documents	1% mini 32 935
- Cion de change	0,40% mini 5 350
Annulation	44 587
Réactualisation des frais de correspondant	

Cession de créances

Mise en place	1% du montant de la ligne
Commission de gestion	25 076/ bordereau de cession
Taux :	Taux de découvert mois 25 à 75 points de base
Retenue de garantie	10% du montant de la ligne

AUTRES OPERATIONS ET SERVICES

Renseignements commerciaux et instructions contentieuses	
Mise à disposition de caisse	J-1 500 000
- Lettre d'information	41 615
- Instructions contentieuses	7 966
Saisie arrêt / ATD /réquisition	54 206
Extrait de compte à la demande	2 668
Attestation de capacité financière	23 785
Attestation de compte	11 890
Attestation de non débiteur	11 890
Attestation de non redressement	29 133
Attestations diverses	11 890
Situation détaillée des engagements et des comptes	17 240
Attestation p/Commissaires aux Comptes	26 752
Réclamation clientèle :	
- Frais de recherche au plus d'un an et au delà	59 450
Frais de photocopie	1 189
Procuration et mandat	11 890
Frais de recherches vidéo	10 000
Frais de courrier :	DHL, nous consulter

De nombreux services donnent lieu à récupération de frais SWIFT, télex, courrier et communication en sus des commissions ci-dessus. Les présents tarifs peuvent être modifiés à tout moment.

* Conformément à l'article 22 du règlement N°04/19/CEMAC/UMAC/CF relatif au Taux Effectif Global et à la répression de l'usure et la publication des conditions de banque dans la CEMAC, la BCI se réserve le droit d'appliquer les prélèvements obligatoires au profit de l'état ou des institutions publiques (1% de la TTE pour tous montants plafonnés à 10 000 000 XAF; 500XAF pour que Timbre Electronique (TE)



MINISTRE DES POSTES, DESTÉLECOMMUNICATIONS ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE (PATN)

AMI n°19/MPTEN/PATN -UCP/23

RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR RENFORCER LES FONCTIONS DE L'AGENCE DE REGULATION DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES (ARPCE) ET DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE (ADEN) DANS LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET ET LA GESTION DU DOMAINE NATIONAL « .CG » ET DES MESURES DE MISE EN ŒUVRE SÉLECTIONNÉES

1- Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour la mise en œuvre du «**Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN)**», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat : «**cabinet pour l'assistance technique pour renforcer les fonctions de l'agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE) et de l'agence de développement de l'économie numérique (ADEN) dans la gouvernance de l'internet et la gestion du domaine national « .cg » et des mesures de mise en œuvre sélectionnées**».

2- Objectif :

L'objectif principal de la mission est d'assister le Gouvernement congolais à renforcer les fonctions de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE) et de l'Agence de développement de l'économie numérique (ADEN) dans la gouvernance de l'internet et la gestion du domaine national « .cg ».

Les objectifs spécifiques de la mission sont les suivants :

- Réaliser un état de lieu de l'existant (documentation, gestion, RH, ...);
- Aider l'ARPCE et l'ADEN à mettre en place et animer une plateforme réunissant les acteurs du secteur ;
- Aider l'ARPCE et l'ADEN à préparer le dossier technique du .CG à soumettre à l'IANA ;
- Accompagner l'ARPCE et l'ADEN dans l'ouverture du ticket auprès de l'IANA ;
- Aider l'ARPCE et l'ADEN dans la relance d'application des accords avec DNSAFRICA ;
- Formuler les recommandations à l'endroit de l'ARPCE et l'ADEN dans le cadre du processus de rapatriement des données du .CG de DNSAFRICA vers l'infrastructure basée au Congo ;
- Proposer les domaines d'amélioration et les meilleures pratiques

es internationales en matière d'infrastructures ccTLD (exploitation, gouvernance de l'internet, ...);

-Elaborer un plan de formation et de transfert de compétence ;
-Proposer des outils de suivi et d'évaluation des recommandations.
3- Le présent avis de manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des consultants pour faire partie de la liste restreinte en vue de la consultation relative à la mission.

4- L'Unité de coordination du projet, invite les candidats éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Les consultants doivent fournir les informations ci-après : (i) les qualifications générales et expérience du cabinet dans le domaine, les missions similaires (références de l'exécution de contrats analogues, et) ii) les références des clients bénéficiaires des prestations décrites, appuyer par des attestations. Le cabinet sera recruté par la méthode fondée sur la qualité et le coût (SQFC).

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de référence de ladite mission, tous les jours ouvrables de 08 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

5- Profil du cabinet

La mission sera confiée à une firme (un cabinet de consultant(s) ou un consortium) ayant une expérience attestée dans le domaine de la gouvernance Internet et des noms domaine. La firme (Consultant) doit avoir réalisé avec succès au moins deux (02) projets similaires dans le domaine au cours des cinq (05) dernières années.

6- Durée et lieu de la mission

La mission est prévue pour une durée de trois (3) mois à compter de la date de démarrage de la mission. Le lieu de travail du consultant (firme) est Brazzaville, République du Congo.

7. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera conformément aux procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale de juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020.

Les dossiers de candidature peuvent être transmis par voie électronique ou doivent être déposés sous pli fermé en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le 05 août 2023 à 16 h 00 et porter clairement la mention «**cabinet pour l'assistance technique pour renforcer les fonctions de l'agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE) et de l'agence de développement de l'économie numérique (ADEN) dans la gouvernance de l'internet et la gestion du domaine national «.cg » et des mesures de mise en œuvre sélectionnées**».

Bureau Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur
Projet d'Accélération de la Transformation Numérique
(PATN). Unité de Coordination
Adresse : 254, avenue Prosper GANDZION, à côté
de l'ambassade du Rwanda arrondissement 3 Poto-Poto
Centre-ville Brazzaville, République du Congo
Téléphone : (+242) 05 079 21 21
Adresses électroniques : patncongo@gmail.com ;
marchespatn@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 24 juillet 2023

Le Coordonnateur,
Francis SECK MANGOUANI



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA PREQUALIFICATION DES FOURNISSEURS DE BIENS ET DE SERVICES A L'USAGE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES EN REPUBLIQUE DU CONGO

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) invite les fournisseurs à présenter une déclaration d'intérêt pour la fourniture de biens ou de services (la liste complète est à télécharger en suivant les instructions ci-dessous) :

- Matières premières, Produits chimiques, Papier, Carburant
- Machinerie et outils industriels
- Équipement et outils de construction et de transport
- Matériel médical et de laboratoire, produits pharmaceutiques
- Aliments, matériel de nettoyage et équipement pour le secteur des services
- Matériel technologique, de bureau et de communication
- Matériel de sûreté et de sécurité
- Matériel personnel et domestique, biens de consommation
- Services d'édition et de design et graphiques) Services professionnels pour l'agriculture
- Services de construction et d'entretien de bâtiment
- Services de production et fabrication industrielles
- Services de nettoyage industriel
- Services de transport
- Services d'ingénierie et de recherche et services technologiques
- Services de voyage et de restauration, d'hébergement et de divertissement
- Etc.

Téléchargement du dossier : Vous pouvez accéder aux instruc-

tions et dossier complet à partir du lien <https://form.typeform.com/to/dAmB1XCH> ou en scannant le QR code ci-dessous :



Soumission du dossier: Les dossiers complets doivent être envoyés uniquement par voie électronique à Log Initiative* à l'adresse suivante: ami.oms.congo@gmail.com

Date limite de soumission du dossier: Vendredi 25 Août 2023 (les dossiers reçus après la date indiquée ne seront pas pris en considération)

Les fournisseurs qui auront manifesté leur intérêt verront leurs dossiers minutieusement étudiés. Cependant, le fait de répondre au présent appel à manifestation d'intérêt ne garantit pas à un fournisseur d'être invité à participer à un quelconque Appel d'Offres de l'OMS.

*Log Initiative est un bureau d'études spécialisé en études de marché.

ENTREPRENEURIAT

28 promoteurs d'entreprises formés aux techniques managériales de business plan

Dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat en milieu jeune et de l'accélération du processus de création d'entreprises innovantes en République du Congo, la Fondation Telema qui a pour responsable Jesse Franck Goma, a mis en place un programme d'appui de formation des jeunes entrepreneurs à travers le business plan. Elle a organisé du 10 au 27 juillet 2023, à Brazzaville, une formation sur les techniques managériales d'entreprises dans le business plan, à laquelle ont pris part 28 promoteurs d'entreprises dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la coupe couture, de la ferronnerie, des métaux en feuille etc., venus des départements du Congo, sélectionnés lors du 3^e appel à projets.

La formation était placée sous la direction de Brice Matadi, responsable de l'incubateur, et qui s'inscrit dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat en milieu jeune et l'accélération du processus de création d'entreprises innovantes à forte valeur ajoutée en République du Congo. Pour Jesse Franck Goma, la période d'incubation se déroulera sous forme d'un programme de formation en vue d'apporter un appui technique et financier aux jeunes entrepreneurs congolais qui leur permettra de mieux réaliser leurs projets. «Le but de la formation est de se donner les aptitudes managériales aux promoteurs d'en-

treprises sur différentes thématiques. Depuis la création de la Fondation Telema en 2021, un cahier des charges a été élaboré dans le business plan afin de prendre la mesure du temps pour se former, car la formation prépare l'avenir. Il s'agit de se former sur les bases en management du business plan pour se donner les moyens nécessaires de défendre leurs causes auprès des bailleurs de fonds pour avoir des financements», a-t-il indiqué. Pendant trois semaines de formation, les vingt-huit entrepreneurs ont bénéficié de sessions de tutorat avec des coachs expérimentés. A l'issue de ce processus d'incubation, les projets



Les apprenants

innovants bénéficieront d'un appui technique et financier. «Le suivi de leurs activités se matérialise également à travers les descentes de terrain, les entretiens avec les bénéficiaires, les évaluations à mi-parcours et les conseils que nous prodiguons», a-t-il dit. Par ailleurs, le responsable de la Fondation Telema a souligné qu'après le financement de vingt-huit entrepreneurs à hauteur de 96.987.300 FCFA, la Fondation entend soutenir le développement des jeunes entreprises et renforcer son engagement à travers cette troisième cohorte d'incubation. La Fondation Telema a été créée

en 2021 à travers son incubateur de formation sur le business plan qui se présente comme un facilitateur au service de l'autonomisation des jeunes via l'entrepreneuriat. A travers son programme d'appui dont le slogan est «miser sur la jeunesse», elle a pour finalité de faciliter l'accès des jeunes congolais aux services techniques afin de garantir le financement de leurs projets et favoriser l'esprit entrepreneurial. Ses valeurs se fondent sur les principes d'équité, de transparence et de performance.

Pascal BIOZI KIMINOU

PANAFRICAN YOUTH UNION (PYN)

Construire des forages pour le bien-être de la population

Un premier gala de charité sous le thème: «l'accès à l'eau potable pour tous» a été organisé le 22 juillet 2023 à Kintélé, par l'association Panafrican youth union (PYN) qui signifie Union de la jeunesse panafricaine. Elle va construire 20 forages en Afrique dont 4 au Congo-Brazzaville, plus précisément à Igné, Inga, Itsouali et Odziba. Prélude à ce gala, une conférence a été animée le 20 juillet à Brazzaville par Anissa Sassou Nguesso, présidente fondatrice de PYN, Maëva-Edith Sassou Nguesso, responsable communication de cette association, Gilbert Bassakouahou, Dr en hydrogéologie et environnement et Liputa Swagaa, styliste et artiste.

Le but de ce gala de charité était de récolter 60 millions de FCFA pour la construction de ces forages. Anissa Sassou Nguesso a indiqué que Panafrican youth union a été créée en mai 2020. L'association a pour slogan «Servir l'Afrique en nous entraînant les uns et les autres, car ensemble nous nous élèverons toujours». Sa mission est de venir en aide aux populations démunies. Depuis sa création, de nombreux projets ont été réalisés notamment au Tchad, en Guinée Conakry, au Congo-Brazzaville et en République démocratique du Congo. Les quatre forages réalisés au Congo

Brazzaville, a dit la présidente fondatrice de PYN, l'ont été à la demande des femmes maraîchères d'Igné, Inga, Itsouali et Odziba. Ces forages vont leur permettre de s'autonomiser, et de s'émanciper. Pour la construction des forages, le Dr Gilbert Bassakouahou a indiqué qu'il faut faire des études, regarder les zones dans lesquelles le Gouvernement a interdit la construction des forages. L'objectif est d'accompagner et superviser les forages d'eau. Il faut donner un bon cadeau à la population. «L'eau recueillie dans les forages doit être bonne; le laboratoire doit la tester pour qu'elle n'entraîne pas de maladie pour la population», a-t-il dit.



Les conférenciers

Dans cette même optique, l'artiste Liputa Swagaa a apporté sa contribution dans le gala de charité en organisant un défilé et en faisant passer le message à travers les chansons. Maëva-Edith Sassou Nguesso a encouragé la jeunesse à les rejoindre dans cette marche en faveur du panafricanisme. Celui-ci s'étend sur plusieurs domaines, «mais en tant qu'association, nous contribuons à la solidarité africaine et à la solidarité panafricaine.

J'invite la jeunesse à nous rejoindre dans ce combat que nous puissions mener ensemble la lutte pour l'Afrique et par l'Afrique», a-t-elle conclu. L'association PYN a déjà construit un forage dans l'enceinte de l'orphelinat Maison d'enfance «Cardinal Emile Biayenda», située dans la forêt de la Patte d'Oie, à côté du Tennis club.

Aybienevie N'KOUKA-KOUISSA

COUR DES COMPTES

Maitriser la méthodologie pour l'audit des contrats dans l'industrie extractive

La formation sur l'audit des contrats et des revenus issus des industries extractives a fourni au personnel de la Cour des comptes et aux représentants de la société civile des outils nécessaires pour s'approprier les défis en matière de contrôle. Cette formation tenue du 26 au 30 juin 2023 a été organisée par la Cour des comptes et de discipline budgétaire, en partenariat avec le Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP), financé par la Banque mondiale.

La formation clôturée par Charles Emile Appesse, premier président de la Cour des comptes et de discipline budgétaire, en présence de Ludovic Ngouala, avocat général près la Cour des comptes et Thomas Bandia, coordonnateur du PRISP. La formation a été axée entre autres sur la gouvernance du secteur des industries extractives, la notion de contrat dans ce secteur. Elle a regroupé une cinquantaine de participants issus des organes de contrôle du secteur public et des organisations de la société civile.

Au terme des travaux, les participants ont apprécié le niveau des échanges qui leur ont permis de comprendre les contours des industries extractives, afin d'en tirer le meilleur profit. Le coordonnateur du PRISP a rappelé que l'industrie extractive est un secteur qui mobilise des ressources publiques et contribue de manière bénéfique à la croissance économique du Congo. Le souhait des institutions de contrôle est de pouvoir auditer les contrats et les revenus de ce secteur à travers une connaissance approfondie des processus opérationnels.



Les organisateurs et les participants à la fin de l'atelier

Charles Emile Appesse a invité les participants à faire bon usage des connaissances acquises. «Dorénavant, les corps de contrôle pourront évaluer avec compétence, l'apport des contrats et revenus issus des industries extractives dans le revenu global de l'Etat en vérifiant que

le titulaire du contrat s'acquitte de ses obligations conformément aux termes du contrat et aux dispositions pertinentes des lois et règlements encadrant ce secteur», a-t-il dit à la clôture de la formation.

Philippe BANZ

ACTIONS SOCIALES

Don de vivres à l'hospice Kambissi de Mfilou-Ngamaba

Le Conseil consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementales a apporté le 8 juillet 2023, une contribution de vivres d'une valeur de 1 million de francs CFA à l'hospice Maison des séniors Kambissi dans le 7^e arrondissement Mfilou-Ngamaba, à Brazzaville.



Pendant la remise du don

Le don composé de divers aliments a été remis par Céphas Germain Ewangui, secrétaire permanent du Conseil consultatif de la société civile, en vue d'aider cette structure en proie à de nombreuses difficultés. Cet hospice est une œuvre de la Fondation Congo-Assistance. C'est Samuel Kouka, coordonnateur de cet établissement, et Mme Muriel Pella, la chargée du pôle social et relations publiques de ce centre, qui ont réceptionné ce don. Les représentants du centre ont loué le geste du Conseil. La Maison des séniors Kambissi qui compte actuellement plus d'une quarantaine de pensionnés est confrontée à des difficultés inhérentes à la prise en charge des vieillards. Céphas Germain Ewangui a rassuré que «désormais dans les projets et les activités du Conseil consultatif sera toujours intégrée une contribution de cette maison. Nous avons en charge d'assurer le management de l'une des institutions constitutionnelles de notre pays, à savoir le Conseil consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementales. Nous avons donc à charge de gérer les questions qui sont liées à la société civile, qui veut dire des ONG, des associations, des fondations et autres». Un pensionné amputé de la jambe a besoin de prothèses d'une valeur d'environ 500.000 francs CFA. Le secrétaire permanent a pris l'engagement de lui en procurer dans les meilleurs délais. Après la réception du don de vivres et la visite du centre, Mme Muriel Pella a apprécié le geste de cette institution. «Nous disons merci, par rapport au nombre de pensionnés que nous avons actuellement qui est de 42. Les difficultés ne manquent pas. Les auxiliaires de vie consistent à les assister aux tâches quotidiennes, surtout que la plupart de ces pensionnés ont perdu la mobilité. Pour ce faire, il faut les laver, les habiller. Il nous manque beaucoup de choses comme les élévateurs. Actuellement, on fait avec les moyens du bord».

Ph. B.

GOVERNANCE FORESTIERE

Se familiariser avec les règles de l'UE contre la déforestation

Trois organisations de promotion et de défense des droits de l'homme: L'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), la Rencontre pour la paix et les droits (RPDH) et le Forum pour la gouvernance et les droits de l'homme (FGDH) ont organisé, vendredi 23 juin 2023 à Brazzaville, un atelier de sensibilisation au nouveau règlement de l'Union européenne contre la déforestation mondiale. Les travaux ont été placés sous la présidence de Franck Chardin Aubin Tchibinda, directeur exécutif de l'OCDH, Christian Mounzéo, coordonnateur national de RPDH, et Maixent Agnimbat Eméka, président de FGDH, avec l'appui financier de Foreign commonwealth & development office.

La rencontre a réuni des participants venus des organisations de la société civile, de l'administration publique et d'organisations internationales. Des thèmes développés par, entre autres, Mme Nina Cynthia Kiyindou Yombo, chargée du programme ressources naturelles et droits des communautés forestières à l'OCDH, et le Dr Jim Djontu, expert de l'institut européen de la forêt basé en Finlande et Barcelone, ont engagé le débat pour permettre une meilleure connaissance et une implication de la mise en œuvre de ce nouveau processus. En détruisant des arbres, on diminue la capacité des écosystèmes à stocker le CO2 (gaz carbonique) de l'atmosphère. Les activités humaines sont responsables de la déforestation au niveau mondial. D'après le rapport sur l'état mondial des forêts publié par la FAO en 2016, près de 80 % de la déforestation mondiale est causée par l'agriculture, les 20% restants se répartissent entre l'industrialisation, la construction d'infrastructures (routes, barrages) d'abord, puis les activités minières et, enfin, l'urbanisation. Les derniers rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la lutte contre la déforestation est présentée comme un levier essentiel de la lutte contre le réchauffement climatique. C'est dans ce cadre que l'Union européenne qui contribue à 16 % de la déforestation au niveau mondial se mobilise pour lutter contre la déforestation en adoptant un règlement. C'est ainsi que lors de la COP 27 qui a eu lieu à Charm-el-Cheikh, en Egypte, un partenariat forestier a été signé entre l'UE et le Gouvernement par Mme Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière. Mais, le contenu de ce partenariat reste peu connu. C'est à ce titre que les organisations de la société civile ont tenu cette réunion. Le Dr Jim Djontu, expert de l'institut européen de la forêt, a édifié sur le nouveau règlement européen pour sauver les trois bassins forestiers du monde de la menace de la déforestation. «Le règlement sur la déforestation de l'UE prévoit un certain nombre d'arrangements qui pourront permettre de réduire la déforestation dans les trois grands bassins forestiers du monde. Il est prévu dans ce règlement que tous les importateurs des produits cultivés dans les zones forestières comme le soja, l'huile de palme et certains produits dérivés devront suivre un certain nombre de processus avant de les mettre sur le marché européen. Ce règlement a été adopté le 31 mars 2023 et il rentre en vigueur le 30 juin 2023». Christian Mounzéo a dégagé la portée de la forêt. «La forêt joue un rôle important pour le pays que pour le bassin du Congo au plan économique, environnemental, social et au plan écologique. C'est, principalement, avec l'ambition de protéger et de gérer durablement les écosystèmes forestiers, afin de lutter contre la pauvreté et les changements climatiques que le Congo se déploie à mettre en œuvre un ensemble des réformes dans le secteur de la forêt».

Philippe BANZ

DIOCESE DE KINKALA

CENTENAIRE DE L'ÉVANGÉLISATION DES PAYS DE MPANGALA

Lancée le dimanche de Pâques 2022, l'année jubilaire du centenaire de la Mission d'évangélisation Saint Théophile de Kindamba dans les pays de Mpangala va se clôturer le dimanche 30 juillet 2023 après deux semaines de colloques qui ont débuté le dimanche 16 et se clôtureront le dimanche 30 par une messe solennelle sous la présidence de Mgr Ildevert Maturin Mouanga, évêque de Kinkala. Seront présents à ses côtés, quelques évêques congolais et le clergé du diocèse. Sept nouveaux prêtres, entourés de leurs parents et amis, seront ordonnés à cette occasion. La Mission catholique Saint Théophile de Kindamba a été fondée par les pères de la congrégation du Saint-Esprit. Son implantation commence le 18 décembre 1923 sur décision de Mgr Guichard. A la fin de l'année 1913, un poste avancé de formation catéchuménale dépendant de Mbamou est créé à Gelela, village de Pierre Nkouka, (à mi-chemin entre Mayama et Kindamba). Mais déjà au début des années 1900, suite au refus du grand chef Mpangala, d'accueillir sur ses terres «la religion des Blancs», une deuxième implantation fut tentée à Kialu, non loin de Vindza. Mais elle s'arrêta net du fait des maladies tropicales qui infestèrent la Mission.

Le poste de Gelela sera confié par les prêtres de la Mission de Mbamou à un jeune catéchiste, André-Grenard Matsoua, dont la célébrité couvrira bientôt tout le pays. Il sera secondé par deux catéchistes novices Ferdinand Mouanga (dit Mouanga-Mbele parce que toujours prompt à manier le couteau pour se défendre) et Emmanuel Nganga, parent de Pierre Nkouka, i aussi de célèbre mémoire. Mais devant la condescendance des missionnaires qu'ils jugent injuste et méprisante, Matsoua, Mouanga-Mbele et Nganga démissionnent, laissant le poste de Gelela au chef de village, Nkouka Pierre.

Matsoua qui décide d'aller chercher fortune à Mfoa (Brazzaville, ville naissante), veut entraîner dans son aventure ses deux confrères. Ces derniers déclineront la proposition de leur chef de file et, ayant tourné dos à la religion des Blancs, vont suivre d'autres voies. Mouanga-Mbele, neveu de Ngabamboma (le grand propriétaire terrien de Kindamba dont une portion des terres sera cédée plus tard aux missionnaires pour l'implantation de la Mission catholique) et frère aîné de Joseph Nkeoua (célèbre chef coutumier de Bacongo) prendra, avec son épouse, Elizabeth Mukutu, après un bref séjour à Brazzaville,



L'église Saint Théophile de Kindamba

la direction de Mpangala. Dans ce village très réputé, il se mettra à l'école du chef Mpangala, grand connaisseur de la cosmogonie koongo et de l'art de la thérapie des grandes maladies. Aussi Mouanga-Mbele devint-il un très grand féticheur-guérisseur dont la renommée traversa les Pays de Mpangala et atteignit toute la zone koongo. De même, son épouse, affectueusement appelée «Maa Mukutu», initiée à toute la nomenclature des fétiches et des potions téké, deviendra la grande prêtresse d'une panoplie de thérapies: mudzidi, mwakoongo, mayititi, ntembe, nkirampu, wumba, nzumba, kinguizila, matompa, munzolo, mbaangu, mubu,

mpu, bankita, etc. Comme son époux, elle essaiera tous les villages de la région. De son côté, Nkouka Pierre ira créer une toute nouvelle religion inspirée du messianisme koongo né à Ntotila à une période reculée. D'ailleurs, toute la population de la zone nord de cet espace, rétive à la religion des blancs sera acquise à l'effervescence des mouvements syncrétiques tels le Bula Mananga, le Ngunza, le Mikale, le Nzambi Mamba, Je Nzambi Bougie etc. D'autre part, la bataille d'Ambwila ayant provoqué l'effondrement du Royaume de Koongo, des vagues migratoires partirent de Ntotila en Angola à la quête de nouvelles terres. C'est ce mou-

vement qui prédisposera les Basundi à s'installer en pays téké. Après moult transactions pécuniaires et alliances matrimoniales. Copté par les missionnaires depuis Brazzaville, Louis Mabela, premier catéchiste de la paroisse, sera le parrain de Théophile Mbemba (baptisé le 23 juin 1925 à Kindamba), premier évêque du Congo, et catéchiste d'Emile Biayenda (baptisé le 7 mai 1938), premier cardinal de l'Eglise congolaise. Lui aussi avait été contacté par Matsoua pour la grande aventure qu'il voulait nationaliste et citoyenne. Mais Louis Mabela déclina l'invitation, en évoquant ses responsabilités familiales.

Le premier baptisé de la Mission sera Joseph Ngapi. Il fut aussi le premier occupant du cimetière de la Mission. Ainsi ont été construits pour les activités de la Mission: La case des pères, la maison des prêtres (actuel presbytère), la résidence des Sœurs, l'internat des garçons, l'internat des filles, le «Mudiri» (maison des arts ménagers pour l'accueil des filles nubiles en vue de leur préparation au mariage). Les chapelles, les cuisines... le dispensaire. Les travaux de ces bâtiments prirent fin en 1926, hormis l'église qui ne s'acheva qu'en 1928.

(suite et fin au prochain numéro)

Abbé Joseph YONGOLO-KÉOUA

Pourquoi une Mission à Kindamba ?

Trois raisons au départ: Kindamba est sur la route qui mène au nord de l'espace colonial du futur pays. Sa terre est fertile et sa végétation saine pour l'élevage. On y trouve aussi la pierre à chaux utile pour la construction des bâtiments de la Mission à venir. Le père Léon Hartz sera le premier prêtre responsable de la communauté à la fondation de cette Mission. Sa présence va être renforcée plus tard par celle du père Ange Dréan et de deux frères: Alexandre Friedrich et Théogène Calloch.

PROGRAMME DES FESTIVITES DU CENTENAIRE.

- Vendredi 28 juillet 2023 à 10h : messe pour la célébration du sacrement de confirmation.
- Samedi 29 juillet 2023 à 11h: célébration du sacrement des mariages.
- Dimanche 30 juillet 2023 : messe solennelle de clôture du jubilé du centenaire ponctuée par les ordinations sacerdotales de 7 diacres.
- Lundi 31 juillet 2023 : messe d'anniversaire des 4 prêtres ordonnés la veille.

CONGREGATION DES SŒURS DES SACRÉS-CŒURS DE JESUS ET DE MARIE

Sr Augustha a émis ses vœux temporaires et Sr Aude les vœux perpétuels

Les sœurs Augustha Souamounou et Aude Milandou ont émis leurs vœux temporaires pour l'une et perpétuels pour l'autre dans la Congrégation des sœurs des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, dimanche 23 juillet 2023, 16ème dimanche ordinaire, année A. La cérémonie s'est déroulée au cours d'une célébration eucharistique présidée par Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala, à la Place mariale de la cathédrale Sainte Monique. C'était en présence de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville et de Sr Martine Chaillot, supérieure générale de la congrégation venue de France.



De g. à dr.: Sr Augustha Souamounou et Sr Aude Milandou

Les deux religieuses ont prononcé leurs vœux selon la formule de la congrégation, fondée sur les trois vœux cardinaux de l'Eglise: pauvreté, obéissance et chasteté. Devant leurs parents qui les ont bénies suivant la coutume et consacrées totalement à Dieu, elles ont remis leurs vœux à la supérieure générale de leur congrégation, qui les a reçus solennellement. Sr Augustha au terme du noviciat, s'engage temporairement pour trois ans dans la congrégation, tandis que Sr Aude qui chemine depuis quelques années au sein de celle-ci, a fait son engagement définitif.

Pour leur profession religieuse, les deux sœurs ont choisi chacune une parole de vie. Celle de Sr Augustha est tirée de l'évangile de Saint Luc: «Il leur disait à tous: Celui qui veut marcher à ma suite, qu'il renonce à lui-même, qu'il prenne sa croix chaque jour et qu'il me suive (Lc

9,23)». Celle de Sr Aude est issue de la lettre de Saint Paul Apôtre aux Romains: «Une seconde fois l'ange du Seigneur le toucha et lui dit: Lève-toi et mange car il est long le chemin qui te reste (Rm 19,7)». Ces deux devises se rattachent à la parole prophétique de l'abbé Pierre Monneré, fondateur de la congrégation qui rythme la vie des membres de cette famille religieuse née en Vendée en France: «Je les ai consacrées au cœur sacré de Jésus, qu'elles y fassent leur demeure!». Ces paroles trouvent davantage leur résonance dans l'homélie de Mgr Ildevert Mouanga, qui a décrit le principe de l'appel de Dieu et la manière dont l'homme l'accueille. «L'appel d'Abraham est devenu le prototype de toutes les vocations. Quitte ton pays, ta parenté et la maison de ton Père et va vers le pays que je te montrerai! Dans cette vocation d'Abraham nous comprenons toute vocation comme un arrachement quel qu'il soit à ses sécurités, à ses certitudes, à ses affections pour aller vers là où le Seigneur conduit. C'est une aventure au cours de laquelle Dieu ne manque

pas de se manifester, pour indiquer le chemin, pour donner des orientations», a dit l'évêque de Kinkala. Par la voix de leur supérieure générale, les deux professes ont pris connaissance de leurs lieux de mission. Sr Augustha va rejoindre la communauté des sœurs établie à la paroisse Saint Charles Lwanga de Makélékélé, dans l'archidiocèse de Brazzaville, alors que Sr Aude reste encore pour un moment dans la communauté de Kinkala qui abrite le noviciat. Prochainement, on lui précisera une nouvelle destination et un nouveau ministère. Membre de l'archiconfrérie du Saint Esprit, Esprit Saint Lumière, Sr Aude a reçu les symboles de ce mouvement d'apostolat, dont une colombe qu'elle a lâchée pour la circonstance et le foulard que les membres de ce mouvement venus de Brazzaville lui ont fait porter au cou. Après l'abbé Emmanuel Marie Mbongolo, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville ordonné récemment, Sr Aude est le deuxième membre qui a honoré ce groupet cette année.

Aristide Ghislain NGOUMA

EMULATION SCOLAIRE A L'ECOLE PRIMAIRE PERE PAUL ONDIA DE OUENZE

Les cinq meilleurs élèves primés

A l'occasion de la fin de l'année scolaire 2022 - 2023, l'école primaire Père Paul Ondia, anciennement «Mikaté épola» a organisé une séance d'émulation scolaire le samedi 24 juin 2023, pour primer les cinq meilleurs élèves de chaque classe. C'était en présence des responsables des ministères des enseignements et des parents d'élèves.

En effet, l'école père Paul Ondia est née des cendres de l'école Saint Michel fondée en 1944 par le père Charles Lecompte, missionnaire de la Congrégation du Saint Esprit. Devenu école de la Révolution après la nationalisation en 1965, cet établissement scolaire sera délaissé en mars 2012, suite aux énormes dégâts causés par les explosions du dépôt d'armes de Mpila du 4 mars 2012. Après des travaux de réhabilitation, un seul bâtiment abritant trois salles de classe pédagogique accueillant les élèves du CP₁, CP₂ et CE₁ a été rénové. Cette école



Une vue des bâtiments de l'école à l'honneur

réouvre enfin ses portes le 11 octobre 2021, sous l'appellation d'école primaire Père Paul Ondia, avec la construction d'un nouveau bâtiment flambant neuf comprenant tous les niveaux du cycle primaire. Selon le père Erich Cordier Mantsanga, directeur de l'école, celle-ci s'est lancée depuis octobre 2022 dans une phase d'éducation et d'évangélisation des enfants, pour les préparer à devenir de vrais cadres demain. Cette année était considérée comme une année expérimentale avec six classes abritant dix classes pédagogiques scindées en deux vagues. Le père direc-

teur de l'école a déclaré que cette année expérimentale leur a permis de se fixer et de s'orienter sur la vision du système éducatif congrégationnel. Il sollicite la générosité de tous les anciens élèves de cette école pour une aide substantielle pour la plus grande gloire de Dieu et l'éducation des enfants. Les enfants ont animé la manifestation par une troupe théâtrale éducative et pleine d'humour. Les résultats ont été proclamés en présence de toute l'assistance et les meilleurs élèves ont été récompensés en kits scolaires à la satisfaction de tous.

Xavier MPOUGALOGUI

POINT DE VUE

140 ans d'évangélisation du Congo: quel bilan pour la pastorale de campagne?

Les 140 ans que l'Eglise séculière du Congo a vécus et célébrés sont un itinéraire de foi, une marche synodale de tous les baptisés depuis l'accueil de l'évangile en terre congolaise, moment déterminant de la rencontre avec Jésus, car «à l'origine du fait d'être chrétien, il n'y a pas une décision éthique ou une grande idée, mais la rencontre avec un événement, avec une personne, qui donne à la vie un nouvel horizon et par là son orientation décisive». C'est donc un parcours commun jonché des «joies et des peines, des espoirs et des angoisses des hommes de ce temps». L'évènement d'une telle portée demande réflexion et analyse, une manière pour nous de ne pas vivre l'histoire de notre Eglise particulière comme des véritables vagabonds sans repères.

En terre congolaise, l'évangélisation coïncidait bien avec la colonisation. C'est ainsi que nous avons eu le sacré privilège de recevoir chez nous les nombreux missionnaires venus de partout pour la cause de l'évangile, signe du royaume parmi nous. Dans les dires des plusieurs anciens, on ne manque pas d'entendre ces belles anecdotes avec les missionnaires blancs. Ils ont donc tous travaillé pour assainir les sentiers de l'évangile dans notre terre et, aujourd'hui encore nous pouvons contempler les merveilles de leurs œuvres. Que des beaux souvenirs de ces héros de l'évangile venus des divers horizons. Leur bien-faisance fait encore exprimer une certaine nostalgie pour les générations qui les ont côtoyés. Cependant, du point de vue de la pastorale de campagne, les résultats ne sont pas encore satisfaisants. Notre regard sur les œuvres des missionnaires 140 ans après, nous plonge



Abbé Balmin Venceslas Telotsamou

core à une ère de transmission de la foi, à une période où les missionnaires apportaient tout (médicaments, habits, dons de toute sorte, etc.) pour satisfaire l'indigène. Aujourd'hui dans le contexte de la pastorale rurale, ne pas remplir ces quelques critères comme prêtre, constitue l'expression d'une vraie incompétence pour les fidèles. On ne manque pas de penser «aux oignons d'Egypte». En réalité, le saut qualitatif ou la conversion n'avait donc pas été opéré, c'est-à-dire, le passage de la foi d'héritage (reçue des missionnaires ou de nos parents) à la foi culturelle comprise comme assimilation de notre propre identité. Cela demeure justement un nœud difficile à dénouer. Nous sommes tentés de dire que les missionnaires nous ont donné du poisson, sans nous apprendre à pêcher. Ces nombreuses zones d'ombres demandent une sorte de reprogrammation du logiciel mental à l'égard de certains pour espérer une Eglise vivante et engagée. La visée de cet article est donc spécifiquement pastorale, elle pense redimensionner le regard pastoral de l'époque missionnaire (coloniale) à celui d'aujourd'hui, «autres temps, autres mœurs». Le temps de

faire du prosélytisme est assurément passé. D'ailleurs, «l'Eglise ne vit pas par prosélytisme, mais par attraction». La politique de la main tendue dans laquelle notre Eglise s'est embourbée jusque-là, n'est-elle pas l'expression de cette dépendance dans laquelle nous avons été initiés? Il est cependant vrai que le prêtre est aussi artisan du développement, mais les manquements dans ce domaine ne font pas de lui un moins prêtre. C'est donc une réalité qui nécessite d'être pensée avec lucidité et pragmatisme, c'est-à-dire, selon les contextes et les exigences de notre temps. Avec toutes ces flambées d'interrogations, la célébration des 140 ans d'évangélisation du Congo constitue une vraie aubaine afin d'interroger la nature et la finalité de notre action d'aujourd'hui pour un bilan rétrospectif assez reluisant à la célébration des 150 ans. Une décennie de travail solidaire pour une maturation certaine de notre foi à la suite du Christ déterminera l'éclat de cet autre rendez-vous, en ces temps qui courent vite. Ad majorem Dei gloriam.

dans une constatation mitigée. La présence des missionnaires chez nous: formation ou déformation? En effet, l'impression que nous avons c'est que la plupart des localités où les missionnaires ont longtemps œuvré souffrent aujourd'hui des graves tares qu'il faut absolument traiter. A 140 ans de notre parcours de foi, il est surprenant que les fidèles, notamment en campagne, s'imaginent en-

Abbé Balmin Venceslas
TELOTSAMOU
(Diacre à Kibouendé)

SOUTENANCE

Le père Sylvain Vianney Bamana, docteur en théologie pastorale juvénile

Le mardi 9 mai 2023 à la Faculté de théologie de l'Université pontificale salésienne de Rome (Italie) le père Sylvain Vianney Bamana, religieux de la Société de Marie (Marianiste), a défendu brillamment une dissertation doctorale. Le jury était composé de quatre membres: Salvatore Curro, Aimable Musoni, Samuel Amaglo, Andrea Bozzolo, respectivement directeur de thèse, codirecteurs de la thèse et président). On notait la présence de quelques personnes de l'ambassade du Congo près le Saint-Siège, des amis et connaissances, des prêtres, des religieux marianistes venus pour la circonstance. Le père Sylvain Vianney Bamana a présenté son travail qui portait sur le phénomène des «bébés noirs» à Brazzaville et quelles sont les responsabilités des acteurs sociaux et pastoraux dans l'accompagnement des jeunes vers une culture de non-violence?

L'impétrant a noté que la violence juvénile est actuellement observée dans presque tous les pays du monde, à l'instar du «hooliganisme» en Angleterre et en France, des «baby gangs» en Italie, du «microbisme» en Côte-d'Ivoire et du «kulunaïsme» en République Démocratique du Congo. Ils ne cessent de causer des dégâts matériels, physiques et psychologiques dans les milieux où ils opèrent, créant ainsi un sentiment d'insécurité au point qu'il est osé, voire téméraire de se promener à une certaine heure dans un certain nombre de quartiers au risque de subir la loi des machettes. Cinq raisons justifient le choix de ce sujet: S'appuyant sur les paroles de l'évangéliste Jean: «C'est pour eux que je me consacre, afin qu'eux aussi soient consacrés par la vérité» (Jn 17,19), le père Sylvain Vianney Bamana désire accompagner les jeunes dans leurs luttes quotidiennes; Parlant de la situation actuelle de la République du Congo son pays d'origine, l'impétrant s'interroge sur les modalités à mettre en jeu afin d'éduquer les jeunes. Pour cela, il faut l'implication des pasteurs et des éducateurs pour protéger les familles d'éventuelles déchirures et traumatisme; Au lendemain du re-



Père Sylvain Vianney Bamana

tour de la délégation congolaise des Journées mondiales de la Jeunesse (JM.J), Panama 2019, un pèlerin, très engagé dans la paroisse Sainte Rita de Moukondo fut agressé et assassiné sauvagement par des «bébés noirs»; l'impétrant fait une recommandation pertinente à l'Eglise du Congo d'évangéliser les jeunes en les invitant à la culture de la non-violence; le désir de rechercher les origines dudit phénomène par l'approfondissement du fondement anthropologique de l'humanisme kongo: le Kimuntu. De la structure de son entreprise,

l'impétrant a eu recours à la méthode théologico-pastorale divisée en trois phases: analytique, normative et projection. Pour atteindre les buts fixés, la dissertation doctorale du père Sylvain Vianney Bamana se subdivise en trois parties ayant chacune deux chapitres. Le premier chapitre, intitulé le phénomène des «bébés noirs» à Brazzaville, cherche d'une part, à identifier les espaces et les temps avec les modalités de manifestation de cette violence dans les quartiers de Brazzaville et, d'autre part, à examiner les causes réelles qui expliquent une telle recrudescence de l'action des «bébés noirs» sous cette forme. Le deuxième chapitre, intitulé La contribution des institutions et le défi pastoral de l'accompagnement, décrit l'action éducative actuelle des institutions, à savoir: la famille, l'Etat et l'Eglise. Le troisième chapitre, Kimuntu: fondement anthropologique de l'accompagnement des jeunes vers une culture de la non-violence à Brazzaville, explique la sagesse en soi, qui entre dans l'homme et le dote de toutes les qualités nécessaires pour vivre en équilibre avec les autres. Le quatrième chapitre, fondement théologique de l'éducation, met en évidence, de manière générale les principes éducatifs de l'accompagnement ecclésial pour faire face à toutes les formes de violence perpétrées par les «bébés noirs». Cette exploration aboutit à un résultat configuré sur une triple base: théologique-pastorale-éducative. Le cinquième chapitre, intitulé Les approches projectuelles, illustre les approches que la famille, l'Etat, l'Eglise et les experts en éducation enseignent pour éduquer les jeunes. Le sixième chapitre, responsabilités pastorales de l'accompagnement

non-violent, vise à élaborer une synthèse des stratégies éducatives. Enfin, pour avoir une idée claire du phénomène «bébés noirs», le candidat affirme que le résultat de cette recherche se trouve dans la trilogie: récupération, rééducation et insertion. Pour cela, un chemin nouveau est à parcourir, celui qui consiste à s'approprier de la sagesse de Kimuntu qui enseigne que pour jouer au tam-tam, il faut les cinq doigts, un seul ne suffit pas. Autrement dit, pour éliminer ce phénomène, un effort conjoint est souhaité. À la suite de l'exposé du candidat, les directeurs de la thèse ont exprimé leurs sentiments de voir le père Sylvain Vianney Bamana arrivé au terme de son travail. Celui-ci recouvre pleinement les attendus d'une thèse de grande qualité. Sur la forme, la présentation d'ensemble est véritablement très soignée, associée à un style d'écriture fluide, mis au service d'une explication méthodique des thématiques et enjeux abordés. Le travail est solidement charpenté, avec une structure très lisible, organisée en six chapitres, équilibrés, qui correspondent au cheminement de la recherche entreprise. On note peu de coquilles et peu de maladroites. Toutes les questions posées, le candidat a répondu d'une manière précise en démontrant une réelle aptitude pour la controverse scientifique. Les échanges avec le jury ont permis de compléter la thèse. Après une courte délibération, le jury a décerné le titre de docteur en théologie pastorale juvénile au père Sylvain Vianney Bamana, assorti de félicitations unanimes.

Frère Bienvenu Des Saints, Osst
(Palestrina Italie)

XVII^{ème} DIMANCHE ORDINAIRE A

Une perle a un grand prix!

Textes: 1 R 3,5.712; Ps 118 (119),57.72,76-77,127-128,129; Rm 8,28-30; Mt 13,44-52

Dans cet évangile, nous avons un enseignement merveilleux concernant la grande découverte du trésor à un prix inestimable et à la recherche des perles précieuses qui est la rencontre et la recherche de Dieu dans notre vie, car le Royaume des cieux dont il est question c'est en réalité Dieu lui-même. Cette rencontre de Dieu est comparée ici à un trésor caché dans un champ et aussi à un marchand qui cherche de belles perles. Dans la première parabole, celle du trésor caché, on peut comprendre que Dieu se laisse découvrir souvent comme par hasard dans notre vie. Cela peut survenir au moment où on s'y attend le moins, et de façon inattendue, c'est-à-dire, lorsque nous avons perdu l'espoir. Et alors, il se fait comme une lumière éclatante, surprenante même pour la personne intéressée. Rien ne nous préparait à cette découverte. La parabole nous dit qu'une fois le trésor découvert, celui qui l'a trouvé, vend tout ce qu'il possède et achète le champ où il l'a trouvé. C'est sur ce point que Jésus insiste. Dieu est un trésor qui fait pâlir tout le reste à côté de lui. La rencontre de Dieu demande qu'on engage tout ce qu'on a et même tout ce qu'on est. D'ailleurs au jeune homme riche Jésus dit: va, vend tout ce que tu possèdes, puis viens, suis-moi et tu auras un trésor au ciel. Et comme le dit le Cardinal Vingt-Trois, archevêque de Paris, il arrive qu'on ne le fait pas toujours, on négocie, on y va à moitié. Pourtant, le message de Jésus est clair: il faut se détacher de tout, pour acquérir ce bien précieux comme le fait celui qui a trouvé le trésor, qui vend tout pour acheter le champ où il l'a trouvé. Il nous faut faire ce sacrifice de renoncer à tout dans la vie pour acquérir ce bien supérieur. Dans la seconde parabole, il est encore question de la rencontre de Dieu dans notre vie, mais là on peut songer plutôt à quelqu'un qui est à la quête de Dieu. Ici l'insistance de Jésus est mise sur la nécessité de chercher Dieu. Dieu se laisse trouver parfois aussi souvent au terme d'une longue recherche. «Cherchez, et vous trouverez» nous rassure Jésus dans l'évangile. Lorsque nous cherchons, il ne faut pas nous laisser ni abandonner avant d'avoir vraiment trouvé ce que nous cherchons. Les images qu'utilise Jésus nous posent la question de savoir si nous considérons vraiment notre foi comme un trésor. Dans nos vies nous assumons nos responsabilités humaines, professionnelles et familiales. Si je comprends bien, la Parole de Dieu est le vrai trésor de notre vie, elle est la lumière, la lampe de notre route. Notre perle la plus précieuse est la conscience que le Royaume de Dieu est le don gratuit de Dieu. Nous sommes invités à vivre notre vie spirituelle dans l'amour de Dieu et du prochain. La Parole de Dieu nous fait découvrir dans notre vie la présence bienveillante et agissante de Dieu et le don de son amour sans cesse offert.

Au tri du filet

Ainsi en sera-t-il la fin du monde. Dieu fera le tri entre les bons et les méchants. Là, il y aura «des pleurs et des grincements des dents». Dieu qui nous a créés sans nous, Il ne nous sauvera pas sans notre concours. Jésus lui-même nous dit: l'accueil de la Parole de Dieu et de son œuvre de grâces se fait avec notre participation. Notre engagement à la suite de Jésus est un engagement absolu, un fondement de notre vie. La foi chrétienne est pour nous le trésor. Le filet jeté dans la mer est rempli des choix déterminants que nous avons vécus. Notre bonheur est de découvrir qu'ils ont été faits dans l'amour de Jésus. Le don gratuit de Dieu, c'est son Royaume en nous.

Jésus à travers les images des deux paraboles, nous invite à renoncer à tout pour choisir Dieu. Et c'est là que se situe le choix de la sagesse de Salomon que nous venons d'entendre dans la première lecture. Bien des choses peuvent nous distraire, mais au fond de notre cœur, il y a ce désir de trouver le bonheur qui ne trouve son épanouissement complet que si on consent à mettre Dieu à la première place dans notre vie. Demandons au Seigneur de se laisser trouver lorsque nous le cherchons Lui qui est notre vrai trésor. Amen!

Père Carlos CORREIA, Sss
(Paris, France)

ANNIVERSAIRE

33 ans de vie sacerdotale pour l'abbé Maurice Essongani Lopo

C'est le 24 juin 1990 en la solennité de la nativité de Saint Jean-Baptiste que l'abbé Maurice Essongani Lopo, en compagnie de ses confrères les abbés Dieudonné Nathanaël Samba d'heureuse mémoire, Ernest Ntunta Songo et le père Casimir Moukoba, recevaient l'ordination presbytérale des mains de Mgr Barthélémy Batantu, alors archevêque métropolitain de Brazzaville d'illustre mémoire. Pour marquer cet événement, l'abbé Maurice Essongani Lopo a célébré une messe en différé le dimanche 25 juin 2023 à 6h30 en l'église Saint Jean-Bap-



tiste de Talangaï où il est vicaire. Des témoignages sur sa vie sacerdotale ont constitué l'ossature de son homélie.

Pascal BIOZI KIMINOU

La poliomyélite, maladie à éradiquer

La poliomyélite anciennement connue, maladie de Heine-Medin ou paralysie infantile est une maladie infectieuse aigue transmissible, essentiellement neurotrope, immunisant endémo-épidémique, due à un poliovirus sauvage. Il existe trois types différents (PVS1, PVS2, PVS3).

Le réservoir du virus est humain. La transmission se fait par voie féco-orale ou orale-orale (mains sales, eaux, produits laitiers, mouches). L'infection est inapparente dans l'immense majorité des cas : 0,1 à 0,5% des sujets infectés développent des paralysies flasques consécutives à l'atteinte des neurones moteurs de la moelle épinière. La poliomyélite est mortelle quand les muscles respiratoires sont atteints (10% des cas). Le virus persiste dans les selles pendant plusieurs semaines.

Elle atteint surtout les jeunes enfants entre 3 mois et 5 ans.

La maladie a une incubation de 7 à 10 jours (4-35 jours). La forme paralytique typique est faite des signes suivants : fièvre, fatigue, maux de tête, vomissements, raideur de la nuque, douleurs dans les membres. La létalité est de 5 à 10% chez l'enfant, de 15 à 30% chez l'adolescent et l'adulte, surtout en cas d'atteinte bulbaire.

Aucun médicament antiviral spécifique n'est disponible contre la poliomyélite d'où la prévention par la vaccination. Avant la mise en place du programme élargi de vaccination (PEV) en 1974, il y avait 500 000 nouveaux cas de poliomyélite par an dans le monde. En 1988, l'initiative Mondiale pour l'éradication de la poliomyélite (IMEP) a été lancée par l'organisation

Mondiale de la Santé (OMS), avec pour objectif l'éradication de la poliomyélite en 2005, éradication qui est reportée tous les ans. En 2020, 140 cas de poliovirus sauvage et 1039 cas de souche vaccinale de poliovirus ont été notifiés à l'OMS.

Le poliovirus sauvage type 2 (PVS2) a été déclaré éradiqué en 2015 et le poliovirus type3 (PVS3) n'a pas plus jamais été détecté depuis 2012. Il reste donc à éradiquer le poliovirus type1 (PVS1), mais aussi les poliovirus dérivés d'une souche vaccinale (PVDVc).

On distingue deux types de vaccins : vaccin polio inactivé type Salk (1955) administré par injection et uniquement disponible sous forme trivalente, et vaccin polio vivant atténué (VPO) type Sabin (1961) administré par voie orale en 2 à 3 doses. Il existe un VPO trivalent (VPOt) contre type 1, 2, 3.

Un nouveau vaccin qui contient uniquement la souche 2 (nVPO2) a reçu l'autorisation d'utilisation en urgence de l'OMS. Il contient une souche modifiée génétiquement et présente un risque beaucoup plus faible de revenir à une forme virulente.

Trois régions OMS avaient été certifiées exemptes de poliomyélite : Amérique en 1994,

Pacifique occidental (excluant la Chine) en 2000, Europe en 2002.

Le Congo a connu une épidémie à poliovirus sauvage type 1 (PVS1) en 2010 avec une létalité de 42% et surtout 60% de personnes atteintes âgées de 15 à 29 ans.

Le 25 août 2020, la Région africaine de l'OMS a été certifiée exempte de poliovirus sauvage. C'est la 5ème des six Régions de l'OMS à obtenir cette certification. La Région de la Méditerranée orientale est désormais la seule où persiste une circulation de poliovirus sauvage type 1, en Afghanistan et au Pakistan.

En 2020, 1039 cas de poliovirus dérivés d'une souche vaccinale (PVDVc) ont été notifiés dont 499 dans la Région africaine, notamment en Afrique centrale et compris notre pays, le Congo, mais aussi d'autres cas en Malaisie, au Myanmar, aux Philippines et au Yémen.

En février 2022, un cas de poliovirus sauvage de type 1 (PVS1) a été signalé au Malawi (Lilongwe) le seul en circulation après l'éradication des deux autres types depuis 2015, puis un autre cas au Mozambique. Une campagne de vaccination de plus de neuf millions d'enfants a été lancée dans quatre pays ; Malawi, Mozambique, Tanzanie et Zambie. Un cas aux USA, puis en Israël ont été signalés

en 2022.

Au Congo, 4 cas de poliovirus dérivé de la source vaccinale type 2 ont été notifiés en 2020 et 1 cas type 1 en octobre 2022 chez un enfant de 15 ans.

Le monde célèbre chaque 24 octobre, la journée mondiale de lutte contre la poliomyélite avec pour thème en 2022 : « un avenir plus sain pour les mères et les enfants ». A cet effet voici quelques extraits du discours de la Directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique : « Aujourd'hui, pas moins de 20 millions d'enfants ont été épargnés par le handicap et ils marchent. L'éradication de deux des trois souches de poliovirus sauvage (de type 2 et de type 3) a été certifiée, et la Région africaine a été certifiée exempte de poliovirus sauvage en 2020. Au premier trimestre 2022, l'OMS a annoncé la maîtrise réussie de 32 flambées épidémiques dans 10 pays, mais plus de 250 cas de paralysie dus à la poliomyélite ont été enregistrés en 2022 ».

La poliomyélite existe encore dans le monde et présente au Congo, une campagne de vaccination a été organisée le 9 au 11 juin 2023.

Aux parents, faites vacciner vos enfants pour éviter la catastrophe. La vaccination est gratuite.

Professeur émérite **SAMUEL NZINGOULA**, pédiatre

Président du Comité National des Experts de la Poliomyélite et membre du Conseil Economique, Social et Environnemental

Education

Au Congo, le système éducatif est en panne

Plusieurs années après son accession à l'indépendance, le système éducatif du Congo préoccupe. En panne de croissance, il ne constitue plus un levier puissant de transformation de la société. L'esprit sur lequel il repose, hérité de la colonisation, expliquerait en grande partie ses mauvaises performances.

Des tentatives sont faites ici et là pour changer le système d'éducation, mais des blocages d'ordre psychologique et des difficultés d'ordre économique et politique surgissent et font avorter des réformes.

Le plus grand nombre de diplômés sortant des écoles de formation est frappé par le chômage. Les diplômés sont encore à la disposition des parents. Les ingénieurs, les géologues, les pharmaciens, les enseignants, les administrateurs et bien d'autres ne savent que faire de leurs connaissances. Doivent-ils partir à l'aventure ou rester au pays aux prix de mille sacrifices devant la pauvreté des familles, la cherté de la vie, le désœuvrement et les menaces politiques, s'interrogent les jeunes.

La cause fondamentale de l'échec de la réforme du système d'enseignement ne réside donc pas dans les programmes orientés vers l'extérieur à la société congolaise comme le pensent beaucoup de chercheurs en éducation. L'école inadaptée est le reflet vivant de l'économie décentralisée et dominée par l'extérieur. C'est ainsi que c'est une éducation d'aliénation. Elle est tournée vers des connaissances prenant appui aux sociétés occi-

dentes. Le pays dépense des budgets pour l'éducation sans arriver à résoudre le problème de l'enseignement.

Les statistiques moyennes montrent que les enfants en âge d'aller à l'école accèdent au primaire. En âge d'accéder au secondaire, les statistiques sont en baisse et une infime seule partie parvient à l'université. Le taux d'analphabétisation va en s'accroissant malgré les campagnes d'alphabétisation. Le résultat de la généralisation de l'enseignement fait de ce dernier une puissante machine à produire des chômeurs et mécontents, manipulables de temps en temps par des forces politiques douteuses. Il est vrai que le système d'enseignement congolais reste inadapté, même si le colloque de l'enseignement de 1970 avait abouti au projet de l'école du peuple. Au Congo, l'éducation n'est pas toujours une des clés de la transformation sociale. De certaines études, on doit retenir que l'éducation fait partie de la culture qui est un ensemble de valeurs matérielles et spirituelles créées par l'homme dans la pratique socio-historique. La culture moderne contemporaine scientifique et technique est inconcevable sans l'éducation formelle. Il n'y a pas d'éducation formelle sans institution scolaire. L'école congolaise, calquée de l'école occidentale, a été généralisée sans liaison étroite avec la production matérielle. Elle fonctionne comme un système mal intégré, comme un instrument mal approprié à jouer son rôle dans la formation des bâtisseurs d'une nouvelle société.

Philippe BANZ

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
vers le Rond point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre ville
B.P. 1431 Tél. 05 736 64 64 / 05 539 37 46
République du Congo

ANNONCE LEGALE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE YLOHA » EN SIGLE « SCI YLOHA »

Société Civile Immobilière
Au Capital de Francs CFA : Un Million (1 000 000)
Siège social : Résidence Gamesha, quartier Mayinga
POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM : CG-PNR-01-2014-B50-00014

NOMINATION DU GERANT - CESSIION DES PARTS SOCIALES MOYENNANT RACHAT D'ACTIFS A DUE CONCURRENCE - RACHAT DES PARTS SOCIALES

Aux termes du Procès-verbal d'Assemblée Générale de la « Société Civile Immobilière YLOHA » en sigle « SCI YLOHA » en date à Pointe-Noire du 19 août 2022, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné le 21 juin 2023, enregistré à Pointe-Noire, folio 115/4 n° 1002 ; Les associés de ladite société ont pris les résolutions suivantes :

- Nomination du gérant ;
- Cession des parts sociales moyennant rachat d'actifs ;
- Rachat des parts sociales.

Mention modificative au RCCM numéro CG-PNR-01-2002-B50-00014 a été effectuée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 29 juin 2023, conformément à la législation en vigueur sous la formalité numéro CG-PNR-01-2023-M-02298

Fait à Pointe-Noire, le 12 juillet 2023

Pour mention et avis
Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire

ANNONCE LEGALE

Office Notarial Maître Raymond ASSAH

Sis au Centre-ville, derrière la Bourse du Travail, vers l'entrée de l'ancien site de l'Ecole Africaine de Développement (E.A.D), boîte postale: 5005, téléphones: (242) 05.553.15.07/06.675.15.15, e-mail: etudeassah.notaires@gmail.com, Pointe-Noire, République du Congo.

LA SOCIETE «MICASA» S.A.R.L.

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Au capital social de Francs C.F.A: Cinq Millions (5.000.000)

Siège social: I, Avenue Benoît LOEMBET, Centre-ville, Boîte postale: 1774, Arrondissement N° 1 E.P. LUMUMBA, à Pointe-Noire, République du Congo.
R.C.C.M Pointe-Noire NO R.C.C.M.CG/PNR/18 B 181

Suivant acte sous seing privé reçu aux rangs de ses minutes par Maître Raymond ASSAH, Notaire, titulaire d'un office, de résidence à Pointe-Noire, portant « Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de dissolution anticipée de la société «MICASA CONGO» S.A.R.L. et en date à Pointe-Noire du dix-neuf juin deux mil vingt-trois, et d'un acte reçu par ledit Notaire en date à Pointe-Noire du vingt-six juin deux mil vingt-trois, enregistré au Domaine et Timbres en date à Pointe-Noire du 27 juin 2023, sous le folio 121/43N°4887, il a été décidé, conformément aux lois en vigueur en matière de sociétés commerciales.

1°- de la dissolution de la Société à Responsabilité Limitée ci-dessus dénommée «MICASA» S.A.R.L., au capital social de Francs CFA: Cinq Millions et immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro R.C.C.M. CG/PNR/18 B 181 et de sa radiation du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire ;

2°- Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2023-D-00540 du 27 juin 2023.

Fait à Pointe-Noire, le 19 juillet 2023

Pour insertion,
Maître Raymond ASSAH

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre ville
B.P. 1431 Tél : 05 736 64 64 / 05 539 37 46
République du Congo

INSERTION LEGALE

« SCI SAINT LOUIS »
EN ABREGE « SCISL »

Société Civile Immobilière
Capital social de Francs CFA : Dix Millions (10 000 000)
Siège social : 57 Rue KOUANGA MAKOSSO vers le Port
Immeuble La Pastorale B, 2ème étage, Centre-ville, Boîte postale 1999
Pointe-Noire, République du Congo
RCCM : CG/ PNR/ 03 B 381
NOUVEAU : CG-PNR-01-2003-B42-00381

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL - TRANSMISSION DES PARTS SOCIALES POUR CAUSE DE DECES - AGREMENT DES CESSIONS DES PARTS SOCIALES - ADOPTION DES STATUTS MIS A JOUR

I- Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la «**SCI SAINT LOUIS**» en abrégé «**SCISL**» en date à Pointe-Noire du 19 juillet 2021, déposé au rang des minutes du **Notaire soussigné**, le 21 juin 2023, enregistré à Pointe-Noire sous folio 115/8, n° 1006 ; Les associés de ladite société ont pris les résolutions suivantes :

- 1- Augmentation du capital social ;
- 2- Modification de l'article 6 des statuts ;
- 3- Transfert du siège social ;
- 4- Adoption des statuts mis à jour
- 5- Pouvoirs pour les formalités.

II- Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la «**SCI SAINT LOUIS**» en abrégé «**SCISL**» en date à Pointe-Noire du 19 juillet 2022, reçu par le **Notaire soussigné**, enregistré à Pointe-Noire, le 22 juin 2023 sous folio 116/10, n° 1008 ; Il a été pris les résolutions suivantes :

- 1- Approbation des comptes des exercices écoulés 2020 & 2021 ;
- 2- Affectation du résultat des exercices 2020 & 2021 ;
- 3- Quitus au gérant ;
- 4- Pouvoirs.

III- Avis est également donné que par Délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire

réunie le 25 janvier 2023, dont le Procès-verbal a été déposé au rang des minutes du Notaire soussigné et enregistré le 22 juin 2023, folio 115/11, n° 1009 ; Les associés ont pris les résolutions suivantes :

- 1- Transmission des parts sociales pour cause de décès ;
- 2- Agrément des cessions des parts sociales ;
- 3- Consentement des associés sur le prix des cessions ;
- 4- Modification des articles 7 & 8 des statuts ;
- 5- Adoption des statuts mis à jour ;
- 6- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Mention modificative a été effectuée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) par dépôt desdits Procès-verbaux au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 11 juillet 2023, conformément à la législation en vigueur sous la formalité numéro **CG-PNR-01-2023-M-02357**.

Fait à Pointe-Noire, le 14 juillet 2023

Pour avis
Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire

Office Notarial Marie de l'Assomption MOUNDELE MATOKO
35, rue Makoko à Poto-poto (croisement prolongement Avenue des Beaux Parents)
Tél. : 06.661. 72 .73 / 06. 675.84.36 -Brazzaville- CONGO

VIA-ASSURANCE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15. 000.000 Francs CFA

Siège social à Brazzaville : 196, Rue des Martyrs, Ouézzé (Rez-de-chaussée Immeuble GUTE)
(République du CONGO)

AVIS DE CONSTITUTION

Conformément à l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, il a été constitué par Maître Marie de l'Assomption MOUNDELE MATOKO, Notaire en la résidence de Brazzaville, en date du vingt un décembre deux mil vingt, une société à responsabilité limitée pluripersonnelle (SARL) dénommée **VIA-ASSURANCE**, « **VA** », en sigle, dont les statuts ont été enregistrés à Brazzaville, bureau EDT de Ouézzé, le 12 Mai 2023, sous le Folio 091/1 n° 1601.

Le Capital social étant de **15.000.000 F.C.FA**, il est divisé en 100 parts sociales de valeur nominale dix mille (10.000) F.CFA chacune, intégralement souscrites, libérées et réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports respectifs.

Siège social : est fixé à Brazzaville, au n° 196, rue des Martyrs, au rez-de-chaussée de l'Immeuble GUTE, quartier Ouézzé, en République du Congo.

Durée : 99 ans, à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Com-

merce et du Crédit Mobilier (RCCM).

Apports en numéraire : Aux termes de la déclaration notariée de souscription et de versement, les associés apportent à la société une somme en numéraire de 15.000.000 F.CFA.

Gérants : Madame **OKO Pétronille Olga**, demeurant à Brazzaville, au numéro 07 de la rue des Armateurs, quartier Talangai, a été nommée Gérant associé et Monsieur **NIANGA SOH Steven Cacharel**, demeurant à Brazzaville, au numéro 105 de la rue Abila, quartier Talangai, a été nommé en qualité de **co-Gérant non associé**, pour une durée de quatre (04) années consécutives renouvelables, par décision unanime des associés réunis en Assemblée Générale Constitutive, en date à Brazzaville du 25 Avril 2023.

La Société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro **CG-BZV-01-2023 B12-00167 du 11 juillet 2023**.

Pour insertion légale

ANNONCE LEGALE

AVIS DE DISSOLUTION DE LA SOCIETE
CONGO PIECES SERVICES (CPS)

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de F.CFA 10.000 000

Siège social : 59 Avenue Jacques Opangault, B.P: 4346 Pointe-Noire- République du Congo, Tel.: 05 520 25 64
RCCM N°: CG/PNR/01/2001/B13/00206

Aux termes du procès-verbal en date du 30 juin 2023, l'associé unique, de la société **CONGO PIECES SERVICES** en abrégée « **C.P.S.** » a décidé de la dissolution sans liquidation de la société CONGO PIECES SERVICES Congo en application des dispositions des articles 200, 201 et 202 de l'acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et groupement d'intérêt économique et conformément aux dispositions des statuts de la société.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société à l'associé unique à l'issue du délai d'opposition qui est de trente (30) jours à compter de cette publication.

Monsieur Benoît FAUCHERE, gérant de la société et demeurant à l'adresse sus indiquée à Pointe Noire en République Congo, est nommé Administrateur de la dissolution.

A cet effet, toute personne porteuse d'un titre de créance sur ladite société est priée de prendre attache avec l'Administrateur de dissolution à l'adresse ci-dessus mentionnée dans les trente (30) jours à compter de la date de publication du présent avis.

Le dépôt a été enregistré sous le numéro **CG-PNR-01-2023-D-00653**, le **11 juillet 2023** au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe Noire.

Pour avis et insertion.
M. Benoît FAUCHERE

Etude de Maître Alain MONGO MOMBOULY
NOTAIRE

Titulaire d'un office Notarial sis à Brazzaville 93, Avenue de l'Indépendance, Rez-De-Chaussée des Immeubles Elenga Charly, en diagonale de l'Ambassade de la R.D.C, Poto-Poto Centre-Ville B.P. : 2134 Tel : (242) 05 558 30 17 / 06 660 49 96 / 04 402 20 11 Email : alainmongo2001@vahoo.fr

Insertion Légale

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 08 Mars l'an deux mil vingt-trois, reçu par le Notaire soussigné, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, enregistrée au domaine, le 16 Mars 2023, F 052/23 sous le numéro 1 167 aux caractéristiques suivantes :

- Dénomination Sociale : «**ISK-SERVICES**» SARLU

- Capital Social : **UN MILLION DE FRANCS CFA (1.000.000 FCFA)**, divisé en **CENT (100) PARTS de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA**, libérées en totalité.
Siège social : Brazzaville RN2, Quartier MAKABANDILOU; Arrondissement IX-Djiri.

Objet social :

- Activités informatiques ;
- Activités de fourniture d'information : conseil, programmation ;
- Autres activités de courrier et de distribution ;
- Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires ;
- Agriculture vivrière.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes.

Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son Immatriculation au Registre de Commerce.

Gérance : La Société a pour Gérant statutaire **Monsieur David ISSAKA**.

Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville : le **16 Mai 2023** sous le numéro **CG - BZV- 01-2023-B13-00211**.

Pour avis
Maître Alain MONGO MOMBOULY
Notaire,

FESPAM

Les champions se sont éteints sur la 11^e édition

La 11^e édition du Festival panafricain de musique (FESPAM) s'est achevée le 22 juillet au Stade Président Alphonse Massamba-Débat à Brazzaville. Lancée, le 15 juillet dernier par le Président de la République Denis Sassou-Nguesso, qui avait à ses côtés son épouse Antoinette et placée sous le thème : «La Rumba congolaise : envol de la base identitaire, vers les vestiges du patrimoine de l'humanité», c'est le Premier ministre, Chef du Gouvernement, Anatole Collinet Makosso qui a patronné la cérémonie de clôture de cette grand-messe culturelle et scientifique. «Au nom de son Excellence, Monsieur le Président de la République, je déclare close la 11e édition du Festival panafricain de musique, mais la fête continue jusqu'à tard dans la nuit !».

Etait présents à cette cérémonie, Lydie Pongault, ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs, ses homologues du Mali, N'Diaye Ramatoulaye Diallo, de la Namibie Anne Nghipondoka; l'ancienne ministre française Ségolène Royal, invitée spéciale ; Gervais-Hugues Ondaye, commissaire général du FESPAM et d'autres personnalités. Après le lancement nourri et prolongé des feux d'artifices qui ont illuminé le ciel de la capitale, l'autre volet marquant a été la série de spectacles que les amoureux des arts de la scène venus nombreux ne voulaient pas rater. Comme à l'ouverture, le top a été donné par un groupe tradi-moderne congolais, dans une excellente chorégraphie préparée par l'artiste Akramogé du groupe Musée d'Art, avec cette fois-ci, un numéro supplémentaire des danseurs aux flambeaux. Peu après, la Congolaise Nestellia Forest, chanteuse à la voix envoûtante, a pris le relais, en interprétant ses chansons phares, appuyées par moment par des pas de la danse "mopacho", qu'elle a invité les

spectateurs à exhiber sur scène avec elle. Venu droit de Dolisie, l'orchestre Dolisiana a aussi marqué l'assistance par ses oeuvres. Le Clan Nuit à Nuit du Congo a brillé par une animation musicale ponctuée par des pas de danses, et surtout par sa chanson phare "Wiliky". Sans oublier, le groupe Tsamouna, composé des Congolais qui résident à Cotonou (Bénin) qui a aussi joué sa carte. Le spectaculaire Makhalba Malecheck et son groupe ont surpris par une chorégraphie excep-



Les amoureux de la musique ne voulaient pas rater l'événement

tionnelle, avec des banderoles portant les noms des neuf arrondissements de la capitale avant



Le Premier ministre Anatole Collinet Makosso, clôturant le FESPAM, avec à ses côtés, la ministre Lydie Pongault (Nimi ph.)

d'enchaîner par l'hymne national "La Congolaise", chanté debout par tous. Puis, notamment par le folklore téké. Le Malien Sidiki Diabaté a aussi joué sa partition, il a consacré une chanson en hommage au Président de la République du Congo, Denis Sassou-Nguesso, peu après, il a quitté la scène pour aller communier avec le public. Kevin Mbouandé «Le Métatron» et son groupe «Patrouille des Stars», a aussi marqué le public

de ressemblance avec celle des militaires, coiffés de bérets rouges. Sa chanson fétiche, "Satana" a aussi marqué les esprits. En super forme et très attendus, les artistes Diesel Gucci, MC Baba, Paterne Maestro, Thys le Feu Noir «L'homme de la Favella», Didier Pron ont épicé la sauce musicale africaine par leurs talents et leur savoir-faire. Ils ont donné du bonheur et du plaisir au public qui attendait ce moment depuis huit ans. L'emblématique Tidiane Mario a clos la série des spectacles avec une prestation incroyable.

La soirée a été magnifique, animée par des prestations dynamiques, avec un public euphorique. Une semaine de concerts live, d'échanges, d'expositions et de ventes sur la musique du Congo, d'Afrique et de la diaspora, dans quatre sites à Brazzaville : Stade Alphonse Massamba-Débat, Kintélé, Mayanga, Palais des Congrès, a été vécu. Lors de leurs prestations, les artistes ont marqué leur solidarité à l'endroit des populations de Dolisie, frappées

par une épidémie depuis un moment.

Plusieurs artistes nationaux et internationaux talentueux ont participé à ce rendez-vous de relance. Outre les spectacles, le FESPAM a réuni de nom-

soit belle. Ça n'a pas été facile, le Président de la République a décidé, le Premier ministre a suivi, la ministre Lydie Pongault est rentrée dans le bain, et tous nous avons mouillé le maillot et voilà le résultat !», a confié Ger-



Tidiane Mario, Kevin Mbouandé et les autres artistes ont joué leurs partitions (Nimi ph.)



breuses personnes. La 12^e édition est prévue en 2025. Sur les visages du commissaire général du FESPAM et de la ministre en charge de l'Industrie culturelle, on pouvait déceler le sentiment d'une mission accomplie. «L'édition de relance a été une réussite. Chaque élément de la constellation de FESPAM a joué sa partition pour que la fête

vais-Hugues Ondaye. La ministre Lydie Pongault a souligné : «C'est le Président de la République qui nous a demandé de faire ce travail. Je pense qu'il peut être content de son peuple qui attendait le FESPAM».

Alain-Patrick MASSAMBA

MUSEE PANAFRICAIN DE MUSIQUE

Legs d'instruments traditionnels de musique

Des délégations des nations invitées au Festival panafricain de musique (FESPAM) ont procédé à la présentation et à la remise d'instruments traditionnels de musique de leurs pays au Musée panafricain de musique. C'était jeudi 20 juillet, au Palais des Congrès à Brazzaville. Ces instruments ont été réceptionnés par Lydie Pongault, ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs, en présence de ses homologues de Gambie, ainsi que de Gervais-Hugues Ondaye, commissaire général du FESPAM ; du Pr Honoré Mobonda, directeur de ce musée ; d'experts et d'autres invités.



Une phase de la remise d'un instrument traditionnel de musique (Nimi ph.)

Avant la remise de ces instruments, les donateurs en ont donné la quintessence, puis des exhibitions ont été faites pendant quelques minutes pour permettre aux officiels et à l'assistance d'en apprécier la qualité, mais aussi le maniement à travers des chansons et danses reflétant la culture identitaire de leurs pays. Ces instruments vont enrichir la collection d'instruments traditionnels de musique du musée panafricain de musique.

D'après la ministre Lydie Pongault, le «FESPAM ce n'est pas que la musique. Nous avons également un musée et le symposium, sans oublier le MUSAF. Parmi les instruments de musique présentés, il y a un qui a été créé au MUSAF, il fera également partie de la collection de notre musée. Cette collection a été enrichie par plusieurs pays », a-t-elle souligné.

A noter que les pays qui ont légué leurs instruments, sont: le Maroc, le Sénégal, le Tchad, la Mauritanie, la Namibie, la République Démocratique du Congo et Trinidad et Tobago.

GSDS

SYMPOSIUM SCIENTIFIQUE

La Rumba congolaise désormais propriété du monde entier

Le symposium de la 11^e édition du Festival panafricain de musique (FESPAM) s'est déroulé du 17 au 21 juillet, au palais des Congrès de Brazzaville. Il a rassemblé des spécialistes de la culture et des arts du Congo, d'Afrique et du monde autour d'une réflexion scientifique sur la Rumba congolaise dans une approche pluridisciplinaire. Ouvert par Anatole Collinet Makosso, Premier ministre, Chef du Gouvernement, ce symposium ayant pour directeur le Pr Honoré Mobonda, a été clos par Lydie Pongault, ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs, en présence de sa consœur de Namibie.

Des recommandations formulées par les participants portent notamment sur l'exhortation de la République du Congo et la République Démocratique du Congo à mettre en place un comité conjoint permanent de la Rumba ; d'accompagner le mécanisme d'élaboration des rapports périodiques dont la date butoir de soumission est fixée au 15 décembre 2023. Au CERDOTOLA, de fédérer l'ensemble des organisations scientifiques pour consolider les acquis du symposium, et d'asseoir les mécanismes de mise en application des stratégies de développement des recherches sur la Rumba et de son extension dans le monde. A l'Union africaine (UA), de soutenir et de pérenniser les activités du Festival panafricain de musique ; de poursuivre son soutien et d'accroître son apport en intégrant au projet porte-étendard de la deuxième décennie à la mise en œuvre de l'agenda 2026. A l'UNESCO, d'apporter un appui significatif au comité scientifique des deux Congo...

Pour Fatoumata Barry Marega, représentante résidente de l'UNESCO au Congo, penser à la musique à travers la science est une occasion unique de stimuler la créativité de l'artiste, de renforcer son ouverture d'esprit, d'élargir son champ d'inspiration et de lui permettre d'être plus agile afin qu'il soit prêt à développer de nouvelles façons d'exprimer sa créativité, grâce aux émotions et expériences partagées au travers de son art. «Votre présence en ces lieux témoigne véritablement que l'avenir de la musique est radieux. C'est pourquoi l'UNESCO réitère sa disponibilité dans ce cadre de sa priorité pour l'Afrique de soutenir à travers le ministère, le commissariat général du FESPAM, pour la mise en œuvre des recommandations de cette prise en charge et la large diffusion des actes du symposium».

Ce symposium, a relevé la ministre Lydie Pongault, a été un haut moment d'échange sur la Rumba congolaise : «Il nous aura permis d'échanger sur l'origine de la Rumba, son parcours,



Des participants au symposium autour de la ministre Lydie Pongault

ses contraintes et ses perspectives. A la lumière des conclusions pertinentes contenues dans le communiqué final, je me permets de croire que les échanges ont été substantiels, et l'activité dans toute son architecture une réussite. J'apprends ainsi que les Congolais des deux rives sont appelés à ne plus s'approprier la Rumba congolaise, désormais patrimoine culturel immatériel de l'humanité, et donc propriété du monde entier. Ils ne devraient pas s'en offusquer, s'étant employé eux-mêmes à la propager aux quatre coins du monde».

L'ancien ministre français, Ségolène Royal, invitée spéciale du FESPAM, mais aussi amoureuse de la culture africaine et de la Rumba congolaise, a affirmé : «C'est impressionnant, d'abord parce que j'adore la musique,

et puis parce que l'histoire de la Rumba c'est une histoire de racine culturelle du lieu où nous sommes, qui a su se répandre dans le monde entier et revenir dans le pays. Et, cette réappropriation par le Congo de la Rumba c'est quelque chose reconnue au patrimoine mondial de l'UNESCO, c'est une grande fierté, et ce qui m'a beaucoup surprise et passionnée, c'est la diversité des connaissances scientifiques autour de cette expression musicale».

L'occasion a aussi permis aux uns et aux autres, de visiter le Marché de la musique africaine (MUSAF) pour apprécier les supports phonographiques, vidéographiques, ainsi que des instruments de musique exposés à la vente.

A.-P. MASSAMBA

ANNONCE LEGALE

SAGEMCOM CONGO,
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital de
1.000.000 F. CFA immatriculée au RCCM de Pointe-Noire, sous
le numéro CG/PNR/16B1168 siège social: 117, avenue Théophile
MBEMBA, B.P.: 793, CENTRE-VILLE,
POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2023, l'Associé Unique de la société SAGEMCOM CONGO a décidé que le siège social est fixé à Pointe-Noire, République du Congo, au 117, Avenue Théophile MBEMBA, derrière l'école primaire Charlemagne, centre-ville, B.P.: 793.

Le changement de l'adresse du siège social consiste uniquement en un changement de boîte postale qui porte désormais le numéro 793, au lieu de 607.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire pour inscription au RCCM.

Pour avis,

**Pour l'Associé Unique
SAGEMCOM ENERGY & TELECOM SAS**

Représentée par **SAGEMCOM CORPORATE**, Président
Elle-même représentée par son Président, Monsieur Patrick SEVIAN.

Maître Hamede Bedel AKOUMALEVE

Notaire

Titulaire d'un Office Notarial, sis à Brazzaville au n°219,
Rue Orsy; Arrondissement III-Poto-poto, (derrière le stade Felix EBOUE)
République du Congo.
tel: (00242)06-611-20-42/05-606-88-87.
Email : Hamedeakoumaleve@gmail.com.

Insertion Légale

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 15 Février l'an deux mil vingt et un, reçu par les soins de Maître Maître Patrick Hervé ANGOULET, Notaire soussigné; il a été constitué une Société à responsabilité limitée Unipersonnelle, enregistrée au domaine, le même jour, aux caractéristiques suivantes :

Dénomination Sociale : «AL-BARAKA GROUPE» En sigle «A.B.G»

Capital Social : UN MILLION (1.000.000 FCFA)

Siège social : Brazzaville OCH CASE C4-20; Arrondissement IV-Moungali.

Objet social : La Société a pour objet en République du Congo et à l'étranger :

Mise à disposition du personnel, Agence d'intérim, Restauration et Hôtellerie, Prestation de services, Formation Professionnelle, Transit, Gestion Immobilière, location des véhicules, Construction, consulting, événementiel et Commerce,

Import-export.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes.

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son Immatriculation au Registre de Commerce et de crédit mobilier.

Gérance : La Société a pour Gérant statutaire Madame MVOUBA née Dounia LABDOU.

Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville: **le 31 Mai 2021, sous le numéro RCCM CG / BZV/-01- 2021-B13-00291.**

Pour avis

Maître Hamede Bedel AKOUMALEVE
Notaire

Termes de référence pour le recrutement d'un consultant ponctuel Industries manufacturières, agro-industries et services IFC, République du Congo

A. CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Société financière internationale (IFC), branche du Groupe de la Banque mondiale dédiée au secteur privé, est un investisseur et un conseiller mondial qui s'engage à promouvoir, dans ses pays membres en développement, des projets économiquement bénéfiques, financièrement et commercialement sains, ainsi que durables d'un point de vue environnemental et social. IFC finance des investissements du secteur privé, mobilise des capitaux sur les marchés financiers internationaux, aide ses clients à améliorer la durabilité sociale et environnementale et fournit une assistance technique et des conseils aux gouvernements et aux entreprises des pays en développement.

FCS Afrique héberge l'Initiative Afrique Fragilité (ou « AFI » selon son acronyme en anglais), un programme quinquennal de conseil et de soutien à la croissance, ainsi qu'au développement du secteur privé dans 32 pays africains fragiles. L'AFI vise à permettre davantage d'investissements du secteur privé sur des marchés où le coût des affaires est élevé, et où de nombreux défis opérationnels entravent aujourd'hui l'activité du secteur privé. Elle a pour but d'aider IFC à atteindre ses engagements en matière d'augmentation de capital dans les pays fragiles et touchés par les conflits (FCS).

L'AFI envisage l'expansion en République du Congo (et dans d'autres pays de la sous-région) de l'Initiative des Champions Locaux (ou « LCI » selon son acronyme en anglais), un programme visant à fournir une assistance technique pour améliorer la préparation à l'investissement des entrepreneurs locaux. Ces efforts visent à soutenir la mise en œuvre de la stratégie pays d'IFC en République du Congo.

Dans l'objectif d'identifier des opportunités dans le pays pour renforcer le pipeline d'IFC, et des candidats potentiels pour la prochaine phase de LCI, IFC cherche à recruter un Cabinet de conseil qui travaillera en étroite collaboration avec ses équipes pour aider à trouver des opportunités potentielles en République du Congo dans les secteurs prioritaires définis par la Stratégie Pays, et en évaluer la viabilité.

B. MISSION ET LIVRABLES ATTENDUS

1. Mission

La mission du Cabinet de conseil consistera à :

- (i) réaliser une cartographie et une analyse rapide des marchés cibles MARTPH (industrie manufacturière et agroalimentaire (M/A), du tourisme (T), de la vente au détail (R), de l'immobilier (P) (commercial et résidentiel), de la santé (H)) et des TIC,
- (ii) aider à identifier/évaluer les opportunités potentielles dans ces secteurs en République du Congo,
- (iii) rédiger une base de données de fiches d'évaluation des principaux acteurs identifiés.

Les activités techniques à entreprendre par le Cabinet-conseil se présentent comme suit :

1. Soutenir le développement des affaires à Brazzaville et Pointe-Noire. Développer un pipeline solide d'opportunités d'investissement de bonne qualité dans les secteurs de la fabrication, de l'agro-industrie, du tourisme, de la vente au détail, de l'immobilier et de la santé, en grâce à un business développement proactif s'appuyant sur des connaissances sectorielles/pays.
2. Examiner les prospects et établir la liste des meilleures opportunités potentielles. Évaluer la proposition de valeur des projets (en termes de préparation à la mise en œuvre, de bancabilité pour les investissements des institutions financières de IFC, d'impacts économiques et sociaux potentiels, de transformation, etc.). L'objectif est d'identifier (i) les candidats potentiels à un investissement direct de IFC, ainsi que (ii) les prospects qui pourraient bénéficier de l'assistance technique fournie dans le cadre du programme LCI (et d'autres programmes d'assistance conseil de IFC). Les critères de sélection de IFC et du programme LCI seront communiqués au consultant.
3. Faciliter les présentations aux entreprises, organiser et participer aux réunions ainsi qu'aux discussions.
4. Fournir une base de données structurée des principales entreprises incluant leurs coordonnées).

2. Livrables

Les principaux résultats et livrables attendus sont les suivants :

1. Une note d'information présentant les marchés, les acteurs clés par secteur et les besoins de financement du secteur privé (incluant les sources de financement actuelles et les besoins non satisfaits).
2. Un tableur Excel répertoriant les acteurs clés du marché par secteur (in-

cluant une vue d'ensemble de leurs activités, leurs coordonnées et la documentation pertinente telle que les rapports d'audit ou les rapports annuels).

3. Un rapport consacré aux dynamiques du marché, et une thèse d'investissement par secteur sur la République du Congo. Elle inclura une liste détaillée des acteurs clés et des opportunités par secteur, (répartis par capacité, rayonnement géographique, parts de marché, taille du revenu). Cette liste comprendra par ailleurs une vue d'ensemble de leur activité, de leurs besoins de financement, ainsi qu'une analyse de premier niveau de leur rentabilité, etc.
4. Présentation à 15-20 entreprises ayant le potentiel de devenir des clients de IFC. Effectuer une vérification de l'intégrité des candidats potentiels.

C. EXPERIENCE, QUALIFICATIONS ET COMPETENCES RECHERCHEES

IFC recherche un cabinet de conseil avec l'expérience, les qualifications et les compétences demandées ci-dessous.

1. Avoir réalisé des études de marché et démontrer une solide expérience dans les secteurs ciblés.
2. Capacité démontrée à collecter des données et à construire des bases de données et des thèses d'investissement de haute qualité, ou d'autres exercices similaires de cartographie ou de détection.
3. Avoir plus de 10 ans d'expérience dans le domaine du conseil financier, et/ou des services de transaction, et de conseil.
4. Solides capacités de diligences raisonnables en matière d'intégrité.
5. Expérience professionnelle en République du Congo
6. Solides connaissances des défis et de la dynamique du secteur privé en République du Congo.

Le cabinet de conseil sera basé au Congo et travaillera en étroite collaboration avec les équipes de IFC (AFI/ Industries manufacturières, agro-industries et services/ bureau national (CO). La mission est d'une durée de 2 mois, à partir du 1er septembre 2023.

Les soumissions EOI complètes doivent être soumises, en anglais, par voie électronique via le portail WBGeProcure du Groupe de la Banque mondiale WBG en utilisant le lien ci-dessous <https://wbge-procure-rfxnow.worldbank.org/rfxnow/external/login.html> La date limite de soumission est le **10 août 2023 à 11h59, heure de Washington D.C.**

FOOTBALL DES JEUNES

Jamais un sans deux !

Dans la boîte depuis longtemps, la deuxième édition du championnat national en catégorie U17 (joueurs de moins de 17 ans) new-look a été officiellement lancée samedi 22 juillet 2023 au stade annexe de Kintélé. Cette compétition constitue une vraie opération de charme pour rassurer les jeunes qu'ils ne sont pas oubliés par l'instance dirigeante du football national.

Le président de la FECO-FOOT, Jean-Guy Blaise Mayolas, en a donné le coup d'envoi en tapant dans le ballon lors du match inaugural. Et il a saisi l'occasion pour réaffirmer l'engagement de sa structure à pérenniser la vie du football du pays. La présence remarquée des membres du Comité exécutif de la Fédération et des représentants du football des jeunes, à l'ouverture solennelle de la compétition, souligne l'importance de l'événement. «C'est un projet fédéral que nous tenons beaucoup à cœur pour la relève de notre football. C'est pour cela que nous mettons beaucoup de moyens sur ces U-17. Cette compétition est très importante pour notre fédération surtout pour



Le match FC Kondzo-AS Otohô

notre pays parce que les gens se plaignent tous les jours du niveau de notre football. C'est surtout cette base qu'il faut encadrer et faire en sorte que demain nous puissions avoir des joueurs capables de jouer en équipe nationale», a déclaré Jean-Guy Blaise Mayolas. Non sans insister, comme la saison passée, sur le respect du critère d'âge. Il a mis en garde les dirigeants des clubs: «L'équipe qui aura dans son effectif des joueurs qui ne respectent pas le critère d'âge sera disqualifiée». Les équipes sont réparties dans trois poules de cinq équipes chacune. Les quarts de finales auront lieu le 9 août, les

demi-finales, le 12 août, le match de classement pour la troisième place le 14 août, et la finale le 15 août 2023.

Les objectifs recherchés par ce championnat sont: augmenter le nombre de licenciés, donner du temps de jeu aux jeunes et préparer la relève de l'élite.

Jean ZENGABIO

Les premiers résultats

Poule A : JST-Patronage Sainte-Anne (2-0), FC Kondzo-AS Otohô (2-0)
Poule B : Diables-Noirs-AS JUK (3-1), Inter Club-BNG (3-3)

TENNIS

Cagnotte et points pour Karim Mohamed Maamoun

Le tennis est un sport d'actualité ces temps-ci. La première semaine du tournoi M 25 Brazzaville 2023 ITF (Lire notre précédente édition) disputé sur les courts du Pôle Tennis, à quelques encablures de la Patte d'oie, a vu la victoire, le week-end dernier, de l'Egyptien Karim Mohamed Maamoun en simple. Pour s'offrir son titre, dimanche 23 juillet à Brazzaville, Karim Mohamed Maamoun a défait en finale l'Américain Alexander Stater en deux manches (7-5, 6-2). C'est le premier M25 de son histoire. Il empoche 3500 dollars et se voit, en plus, attribuer 25 points au classement ATP. «Il a de la qualité et mérite sa victoire», a reconnu l'Ivoirien Boniface Papa Bonheur, directeur adjoint du tournoi. La "victime" de l'Egyptien peut se consoler avec un gain de 2800 dollars et 18 points au classement ATP. Ce qui n'est pas rien. La victoire en double est reve-



L'Egyptien (à d.) recevant son trophée

nue, samedi 22 juillet, à la paire Browning Tauheed (USA)-Perez Brandon (Venezuela). Les deux joueurs étaient en réussite, car c'est au tee-break qu'ils ont renversé en finale la paire Guy Orly Iradukunda (Burundi)-Aziz Ouakaa (Tunisie). Les heureux vainqueurs du double se partagent 3500 dollars et 25 points, les finalistes malheureux, 2800 dollars et 18 points. «C'est déjà un élan d'espoir pour le tennis ici à Brazzavil-

le», a souligné Hugues Henri Ngouélondélé, le jeune directeur du tournoi. Commencée presque dans l'anonymat le premier jour, la première semaine du tournoi M25 de Brazzaville a conquis le public sportif amoureux du tennis, avant de s'achever dans une ambiance délirante, sous le patronage du ministre en charge des sports, Hugues Ngouélondélé.

G.-S.M.

CHAMPIONNATS NATIONAUX DE HANDBALL

Visa pour l'Afrique

Brazzaville abrite depuis samedi 22 juillet dernier les 52^{es} championnats nationaux seniors, qui réunissent six équipes chez les dames et dix en hommes, sous l'égide de la FECOHAND (Fédération congolaise de handball). Elles se disputent les deux titres nationaux de champions remis en jeu respectivement par DGSP en dames, et Etoile du Congo en hommes. Les vainqueurs seront connus ce dimanche 30 juillet.

Les dirigeants fédéraux ont lancé la compétition nationale la plus prestigieuse dans l'unique site retenu, le Gymnase Nicole Oba, à Talangaï, le sixième arrondissement de la capitale congolaise. Dans une certaine indifférence, la discipline n'attirant plus la foule comme naguère. Mais, les accros au jeu à sept sont toujours là, prêts à faire exploser leurs poumons pour la petite balle et ses vedettes. Pour le tournoi féminin, une poule unique a été constituée eu égard à la faible partici-



Le directeur des activités sportives lançant officiellement la compétition

pation des équipes. Ce sont : DGSP, AS Otohô, CARA, Grain de sel, Etoile du Congo et HB Kali. Toutes s'affrontent en aller simple. Au terme de la première phase, les quatre premières équipes arrivées en tête du classement disputeront les demi-finales, et les deux dernières basculeront dans la Coupe du Président, pour la cinquième et la sixième place. Il y a, par contre, un trop plein d'équipes en hommes, si bien que deux poules de cinq équipes chacune ont été constituées. Petro-Sport, BMC,

NHA Sport, Caiman et Diables-Noirs sont logés dans la poule A, tandis qu'Etoile du Congo, Munisport, Inter Club, Avenir du rail et Tsongolaise, forment l'autre poule. Les deux premiers de chaque groupe s'affronteront en demi-finales croisées, et les vainqueurs disputeront la finale. Il restera aux champions nationaux à exporter le handball congolais en Afrique l'année prochaine. Rendez-vous pour les finales ce dimanche.

G.-S.M.

ANNIVERSAIRE

Le Club des marcheurs de Gambouissi a soufflé ses cinq bougies

C'est sous le thème «Pratiquons le sport au quotidien pour conserver la bonne santé» que le Club des marcheurs de Gambouissi a célébré, en différé le 2 juillet dernier à Pointe-Noire, les cinq ans de sa création. La cérémonie était placée sous l'autorité de Joseph Ndinga Biangou, directeur départemental des Sports et de l'éducation physique de la capitale économique congolaise.

Plus de 150 sportifs venus des différents clubs de marcheurs de la ville océane y ont part. Equateur Denis Nguimbi, secrétaire général du CMG, dans son mot de bienvenue, a rappelé que «le CMG a été créé le 18 mai 2018. La marche étant le but principal de la création du club, la première marche inaugurale a eu lieu le 25 mai 2018, en allant de l'arrêt Sapin au péage Mengo, en aller et retour, soit une distance de 18 Km.» Parlant des activités menées, il a relevé que le CMG a déjà effectué 268 marches dominicales pour une distance totale de 5360 Km. «Le Club était reçu à Dolisie par le Club départemental des marcheurs du Niari. A son retour de ce voyage, une excursion sportive a été orga-



Les marcheurs de Gambouissi

nisée à Tchiamba-Nzassi (frontière Congo-Cabinda). Dans le cadre du vivre ensemble, le Club a reçu à son siège le 9 mai 2019, le Club Grand Mbota pour un repas d'amitié. Du 9 au 10 juin 2019, il a célébré son premier anniversaire couplé à sa sortie officielle. Le 15 décembre 2019, le Club a reçu à son siège 5 clubs de marcheurs de Pointe-Noire pour un repas fraternel. Le 20 janvier 2020, le CMG a pris part à la deuxième marche commune organisée par le Club Bana-Plateau. Le 8 novembre 2020, il a pris part à la première édition du festival de danse et de musique organisé à la Côte mondaine par la société de téléphonie mobile MTN. Le 23 juillet 2021, le CMG a célébré son troisième anniversaire

couplé au retrait de deuil porté en mémoire de la regrettée marcheuse Solange Antha Essou. Le 30 octobre 2021, le CMG, en partenariat avec le Club Amis sport, a organisé une marche avec pour point de chute le site touristique Lemba. Le 12 décembre 2021, le Club a organisé une marche touristique au village Boutoto (sous-préfecture de Loango). Le 30 octobre 2021, il a été invité à Nkayi (département de la Bouenza), à l'occasion de l'inauguration de la Clinique Bio-Nkayi. Le 16 janvier 2022, le CMG a organisé une marche commune regroupant le Club Ami-sport et le Club K-Musica. La dernière activité phare organisée par le CMG a été la marche commune regroupant dix clubs du Cartel de la Dynamique», a-t-il poursuivi.

Sur le plan social, le club a assisté deux marcheurs qui se sont mariés à l'état civil, respectivement en 2021 et 2022. Le marcheur Lambert Mampassi a aussi bénéficié de son assistance lors du décès de son fils, le 15 octobre 2019.

Le Club a également pris part aux obsèques de Solange Antha, décédée à Brazzaville le 20 mai 2021.

TADI DIA-NUNGU

BASKET-BALL. Indétrônable, le Mali l'est avec un huitième sacre en huit éditions consécutives chez les filles en catégorie des moins de 16 ans (cadettes). Après battu en demi-finale le pays hôte, la Tunisie, le Mali a crucifié l'Egypte en finale samedi 22 juillet 2023. Il a pris le dessus sur le fil avec la petite des marges (57-56). Grâce à deux lancers francs, Salimata Camara a offert la victoire aux siennes, à 12 secondes de la fin du match.

TENNIS DE TABLE. Le Congo a glané une médaille d'or en individuel simple homme et une médaille de bronze en équipe lors du championnat d'Afrique de tennis de table Zone 4 qui s'est joué le week-end dernier à Kinshasa en République démocratique du Congo (RDC).

FOOTBALL. Exempté du premier tour de la Coupe de la Confédération 2023-2024, les Diables-Noirs en découdront au second tour le vainqueur de la confrontation Maestro United (Zambie)-Cano Sport (Guinée Equatoriale). Par contre, il y aura un premier tour pour l'AS Otohô en Ligue des champions, avec pour adversaire en août prochain Al Merriekh (Soudan).